

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**CHARGÉE DE LA RÉNOVATION URBAINE, DE L'URBANISME, DE LA POLITIQUE FONCIÈRE,
DU PATRIMOINE ET DU TOURISME**

COMMISSIE VOOR DE TERRITORIALE ONTWIKKELING

**BELAST MET DE STADSVERNIEUWING, DE STEDENBOUW, HET GRONDBELEID,
HET ERFGOED EN HET TOERISME**

RÉUNION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

VERGADERING VAN MAANDAG 28 SEPTEMBER 2020

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Présidence : Mme Isabelle Emmery, présidente.

[107]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE MME CÉLINE FREMAULT

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'apaisement et la verdurisation de la Région de Bruxelles-Capitale".

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME INGRID PARMENTIER,

concernant "la réforme du règlement régional d'urbanisme, une opportunité pour développer la végétalisation de la ville, revaloriser les eaux de pluie et développer la biodiversité urbaine".

[111]

TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW LOTTE STOOPS,

betreffende "biodiversiteit, vergroening en ontharding in de GSV".

[113]

Mme Céline Fremault (cdH).- Les gouvernements régionaux successifs se sont investis dans une politique ambitieuse d'espaces verts et bleus. Une politique de développement de nouveaux espaces verts a été mise en œuvre dans une des villes les plus vertes au monde. De mémoire, la Région bruxelloise est constituée à 52 % d'espaces verts, et cette politique de développement implique de la verduriser davantage, par la création de nouveaux parcs dans les quartiers qui en manquent particulièrement. Par ailleurs, depuis la législature précédente, le gouvernement a repris en main une série d'espaces verts communaux qui constituent des continuums avec des parcs régionaux.

On connaît aussi l'importance de l'eau dans la ville. Aussi une politique relative aux espaces bleus a-t-elle démarré, notamment par la remise à ciel ouvert de la Senne et d'autres cours d'eau ou avec l'organisation des Journées de l'eau pour faire découvrir le patrimoine bleu bruxellois. Et, pour mettre en œuvre ces politiques, les gouvernements se sont appuyés sur un outil reconnu, efficace et créatif et qui s'est développé au fil des années : Bruxelles Environnement.

La politique verte n'a jamais été oubliée par la Région, elle est fondée sur des besoins essentiels : s'oxygéner, se promener, rencontrer, jouer, courir, flâner, se reposer, lire ou méditer. Il s'agit en réalité de créer du lien social. Les meilleures politiques d'aménagement du territoire, de mobilité ou d'environnement ne servent à rien si les habitants, essentiels au développement d'une ville qui les relie les uns aux autres, ne sont pas au centre des préoccupations des gouvernements.

[115]

La crise du Covid-19 a exacerbé les besoins des citoyens qui, pour nombre d'entre eux, ne disposent pas d'assez de mètres carrés habitables confortables, d'une terrasse ou d'un jardin, ni même d'un espace vert public de proximité.

Cela s'est vérifié dans toute une série de quartiers beaucoup plus denses de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment ceux de la première couronne. Apaiser et verduriser encore la ville est donc plus que nécessaire, c'est même de salut public. Les enjeux sont à la fois environnementaux et de santé de façon générale.

Un certain nombre de membres du gouvernement se sont largement exprimés sur la question, notamment durant les élections. Alain Maron avait fait de la question d'un espace vert à un nombre spécifique de mètres du domicile une des priorités d'Ecolo. Par ailleurs, je pense que faire en sorte que les uns et les autres puissent vivre dans une ville apaisée, verdurisée et permettant de pouvoir respirer est un enjeu qui rassemble l'ensemble des formations politiques.

Dans un article du Soir, vous semblez témoigner d'un grand intérêt pour la dimension urbaine vitale et porteuse que revêt l'espace vert. Nous avons d'ailleurs travaillé ensemble sur un projet dans le cadre duquel l'espace vert était au cœur des réflexions.

Cela signifie-t-il que vous regrettez aujourd'hui toute une série d'aménagements, de places dont vous avez été le maître d'ouvrage, comme la place Eugène Flagey et la place Charles Rogier ? L'un des fondamentaux paysagers de ces deux places était la minéralité complète. Referait-on aujourd'hui ce type d'ouvrages ? Si on ne le refait pas, qu'est-ce qui nous conduit à agir de la sorte ? A-t-on considéré à un certain moment que ce type de projet n'était ni juste ni équilibré et que la minéralisation à outrance relevait d'une vision d'ores et déjà passéiste ?

[117]

Envisagez-vous de réadapter les ouvrages déjà existants afin de transcender le concept de cette ville qui se veut apaisée, verdurisée ? La minéralisation à outrance sera-t-elle d'office écartée pour les futurs projets ? Cette dernière a, en effet, d'importantes répercussions sur les sols et leur imperméabilisation. À Flagey, par exemple, la situation a longtemps été compliquée, notamment avec la question du bassin d'orage sous le parking.

L'espace public n'est pas le seul endroit à apaiser et verduriser pour repenser une ville que l'on veut au service de ses habitants et soucieuse de leur qualité de vie. L'aménagement des intérieurs d'îlot est aussi stratégique et complémentaire des actions à entreprendre dans la périphérie extérieure. Ces dernières années, les intérieurs d'îlots ont souvent été fragilisés par l'intensification du développement immobilier ci et là.

En matière de protection des intérieurs d'îlots, les politiques locales diffèrent fortement d'une commune à l'autre et certaines y prêtent beaucoup plus attention que d'autres. Dans ce contexte, comment vous positionnez-vous afin de préserver et de revaloriser ces espaces indispensables au bien-être des citoyens ? Je pense ici à un projet mené à l'époque dans le quartier nord et qui a su tirer profit d'une toute petite bande de terrain qui traversait des bâtiments industriels. Un espace vert avait été créé là où il n'y en avait aucun. Enfin, je voudrais savoir comment mêler intérieurs d'îlots et préservation des îlots de fraîcheur, avec les températures encore enregistrées récemment ?

[119]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- La crise du Covid-19 a mis en avant à quel point la présence d'espaces verts et d'un environnement agréable et végétalisé est essentielle pour les citoyens.

Les inégalités entre ceux qui ont de grands logements avec jardin et/ou habitent dans un quartier vert et aéré ou qui ont une maison de campagne, et ceux qui habitent un petit logement sans jardin dans un quartier dense d'un centre-ville ont été encore plus flagrantes. Si notre Région se targue de compter plus de 8.000 hectares d'espaces verts, 70 % d'entre eux se trouvent en périphérie, contre seulement 10 % en centre-ville. Sans surprise, les quartiers les moins pourvus en espaces verts publics sont aussi souvent ceux qui sont dépourvus de jardins privés. Les anciens quartiers industriels sont ceux dont les intérieurs d'îlots sont les plus perméabilisés, avec la présence d'ateliers, d'entrepôts, de garages, etc.

Le manque de contact avec la nature et d'accès aux espaces verts que subissent les personnes en situation de pauvreté peut être considéré comme une inégalité de plus en matière de santé.

Les changements climatiques, et en particulier l'émergence probable d'épisodes de canicule plus fréquents, renforcent encore ce besoin en espaces verts et en végétalisation de l'espace public, car ces derniers permettent de lutter contre les îlots de chaleur et de proposer un ombrage et une fraîcheur bienvenus.

Par ailleurs, les divers épisodes de sécheresse que nous avons connus ces dernières années nous interrogent sur notre utilisation peu rationnelle des eaux de pluie, car le plus souvent, celles-ci sont envoyées directement à l'égout. Il s'agit là d'un gaspillage flagrant et d'une perte d'opportunités, puisque nous envoyons à l'égout des eaux claires qui pourraient encore servir à d'autres usages. En outre, l'eau n'est plus disponible pour alimenter les sols, les zones humides, les ruisseaux, les nappes phréatiques et la végétation. La dilution des eaux d'égout rend leur épuration plus compliquée. Nous pourrions pourtant utiliser cette eau pour créer des îlots de fraîcheur.

Enfin, la biodiversité est en crise majeure, tant à l'échelle mondiale qu'à celle de notre Région. Nous nous devons de tout mettre en œuvre afin d'inverser la tendance et d'adapter notre façon de gérer et de concevoir l'urbanisme et le développement de notre ville-région pour y remédier.

[121]

M. le secrétaire d'État, en vertu de votre compétence en urbanisme, vous avez en main des clés essentielles pour agir de manière structurelle en faveur d'une plus grande végétalisation de la ville, ainsi que d'une meilleure gestion des eaux de pluie et de la biodiversité.

Je vous interroge aujourd'hui sur la réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU) qui est en cours.

En sa séance du 24 janvier 2019, le gouvernement a adopté le projet de révision du RRU, qui a été soumis à enquête publique. La Commission régionale de développement (CRD) a remis son avis le 20 mai 2020.

Par comparaison avec la version actuelle du RRU, le projet de RRU mis à l'enquête publique comporte des avancées très positives, notamment en ce qui concerne la gestion intégrée des eaux pluviales. Cependant, au vu des enjeux climatiques, de la perte de biodiversité et de notre volonté d'améliorer la qualité de vie en ville, il convient de s'interroger s'il ne faudrait pas être plus ambitieux.

Où en sont les travaux d'intégration, dans le projet de RRU, des remarques reçues pendant l'enquête publique et de l'avis remis par la CRD ? Quand la version définitive du RRU sera-t-elle disponible ?

La version finale de ce règlement est-elle plus ambitieuse que celle mise à l'enquête publique en ce qui concerne la végétalisation de la ville, la mise en place d'un urbanisme favorable à la biodiversité et la mise en œuvre de la gestion intégrée des eaux de pluie ?

Que pensez-vous de l'initiative de la ville de Milan qui, pour rafraîchir son centre-ville, va planter plus de trois millions d'arbres sur ses voiries et ses espaces publics ? Dans notre Région, la plantation d'arbres se heurte très souvent à une compétition pour l'espace avec le stationnement. La réforme du RRU n'est-elle pas une opportunité de modifier la norme et de demander, par exemple, d'encadrer les emplacements de stationnement par des arbres, quand une rue n'en comporte pas ?

Le RRU permet de définir la proportion de la zone de cour et jardin qui doit rester en pleine terre et végétalisée. Il s'agit d'un levier très important pour favoriser la biodiversité et assurer une infiltration suffisante des eaux de pluie dans les nappes phréatiques. Or, il n'y a pas eu de progrès quant à la proportion de surface de cour et jardin à maintenir en pleine terre et végétalisée entre la nouvelle version du RRU et la version actuelle.

[123]

La Commission régionale de développement (CRD) souligne que le rapport d'incidences environnementales préconise d'adapter les articles relatifs à l'aménagement des zones de recul, des zones de cours et jardins et des zones de retrait latéral, de façon à privilégier les espèces indigènes et à maximaliser le coefficient de biotope par surface (CBS).

En effet, pour accueillir la faune sauvage et être favorable à la biodiversité, la végétalisation doit se faire essentiellement avec des espèces appartenant à la flore indigène. Le CBS permet, quant à lui, d'évaluer l'impact global d'un projet sur la biodiversité. Les mesures 3 et 9 du plan nature considèrent d'ailleurs que c'est un outil intéressant. Travaillez-vous à intégrer le CBS dans le RRU et inciter à l'utilisation d'espèces indigènes pour les plantations ?

Les toitures plates non accessibles de plus de 60 m² et ne comportant pas de panneaux photovoltaïques doivent être végétalisées. Le problème de cette mesure est qu'une faible pente de toiture permet d'y échapper. Étudiez-vous une manière d'éviter ce biais ?

Dans les titres I et VI, il serait sans doute possible d'introduire une politique de débétonisation ou de déminéralisation des espaces imperméabilisés, quand leur usage ne le nécessite pas. Il faudrait identifier, dans les projets de rénovation, les surfaces qui pourraient être débarrassées de leur revêtement et revégétalisées et, dans les nouveaux projets, éviter l'imperméabilisation des surfaces dont l'usage n'est pas identifié ou ne nécessite pas un tel revêtement. La déminéralisation des espaces privés et publics fait-elle partie des objectifs des travaux en cours sur le RRU ?

Concernant les chantiers, travaillez-vous à l'intégration d'une réglementation pour la récupération des eaux d'exhaure, c'est-à-dire dont la qualité est suffisante pour pouvoir les récupérer, les réutiliser sur place ou les renvoyer dans le réseau hydrographique ?

Enfin, selon le rapport d'incidences, la version du RRU mise à l'enquête publique n'est pas suffisante pour limiter la construction en zone inondable. La CRD suggère d'établir un lien avec le plan de gestion de l'eau 2016-2021 (PGE) et de prévoir des dispositions spécifiques pour les constructions en zone inondable. Travaillez-vous à l'intégration de cette problématique dans le RRU ?

[125]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik sluit me volledig aan bij mevrouw Parmentier.

Groene ruimten zijn belangrijk voor het welzijn van burgers, vooral in de stad, waar weinig mensen het geluk hebben een eigen tuin te bezitten. Groen maakt gelukkig, zeker in de vreemde tijden die we nu doormaken. In vergelijking met andere Europese steden beschikt het Brussels Gewest over relatief veel groene ruimten, maar die zijn slecht verdeeld over het grondgebied van het gewest. Bewoners van sommige wijken vinden een groene ruimte op wandelafstand, terwijl mensen uit andere wijken zich ver moeten verplaatsen om naar het dichtstbijzijnde park te gaan.

Groene en blauwe ruimten bieden bovendien verkoeling tijdens hittegolven en warme dagen. Dat is belangrijk in een stad als Brussel, waar gebouwen de warmte nog lang na zonsondergang vasthouden. Zo werd er deze zomer tijdens een tropische nacht een verschil van maar liefst tien graden gemeten tussen het centrum van Brussel en een dorp op het Vlaamse platteland. Als je op zo'n avond van het Zoniënwoud de stad in fietst, ervaar je ook een ongelooflijk verschil.

Regenwater gaat nu rechtstreeks naar de riolering in plaats van opgeslagen en hergebruikt te worden tijdens droge perioden, zoals in de afgelopen maanden. De verstening en asfaltering van de stad zorgen er bovendien voor dat het water de grond niet kan insijpelen.

Aangezien de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) binnenkort wordt hervormd, lijkt dit het uitgelezen moment om thema's als vergroening, ontharding en het stimuleren van de biodiversiteit een duidelijke plaats te geven in de stedenbouwkundige voorschriften van het gewest. De GSV is een wettelijk document waarin de uitgeroepen klimaaturgentie volledig tot uiting moet komen. We hebben nu de kans om die urgentie te integreren in de toekomstige vormgeving van dit stadsgewest.

[127]

Mijn vragen stemmen in grote mate overeen met die van mevrouw Parmentier, maar ik wil ze toch stellen.

Hoe staat het met de hervorming van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV)? Het openbaar onderzoek vond plaats in het voorjaar van 2019. Zijn de toen geformuleerde opmerkingen inmiddels in de GSV verwerkt? Wanneer zal de definitieve versie van de GSV worden goedgekeurd en in werking treden?

Welke aanpassingen zullen er aan de GSV gebeuren om meer vergroening van de stad mogelijk te maken, zowel wat nieuwe groene ruimten en de aanplanting van bomen betreft, als het behoud van de groene ruimten? Hoe wordt de biodiversiteit maximaal bewaakt?

Groendaken dragen bij aan meer biodiversiteit en een betere wateropslag. Welke bepalingen bestaan er om groendaken verplicht te maken en het gebruik ervan te maximaliseren? Kunnen daken met een lichte helling, die dus niet volledig plat zijn, ook als groendak fungeren?

Welke bepalingen staan er in de nieuwe GSV om regenwater beter op te vangen en te gebruiken? Welke verplichtingen zullen er worden toegevoegd om te zorgen voor meer doorlaatbaarheid en ontharding van de bodem, bijvoorbeeld door het verplichte aandeel volle grond op een bepaalde oppervlakte te verhogen?

Bestaan er specifieke begrenzingen voor het bouwen in overstroombare gebieden?

Zoals mevrouw Sabbe eerder al zei, belandt bemalingswater van werven nu nog al te vaak in het riool. Projecten als [opensource.brussels](https://www.opensource.brussels), waar de gemeenten Schaarbeek en Brussel-Stad al een beroep op doen, zorgen ervoor dat dat water wordt opgeslagen en kan worden gebruikt om bijvoorbeeld straten schoon te

maken en planten te gieten. Kan de opslag en het hergebruik van bemalingswater in de GSV worden geïntegreerd om waterverspilling tegen te gaan?

[129]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Les tensions entre la densification promue par le gouvernement et la préservation de la nature en milieu urbain sont plus que jamais au cœur du débat sur la ville. De nombreux projets urbains sont confrontés à cette complexité, que ce soit de grands pôles de développement comme Josaphat ou Mediapark, ou de plus modestes comme le marais Wiels ou les rues de la Laiterie et de la Semence, à Anderlecht.

Outre les aspects évidents liés aux îlots de fraîcheur et d'ombre, et à l'amélioration de la qualité de l'air, je pointerais pour ma part le rôle crucial de la présence de la nature en ville dans le renforcement du sentiment de convivialité et de la qualité de vie. Nous savons en effet que la présence de la nature est l'une des raisons prépondérantes pour lesquelles de plus en plus de citoyens quittent notre Région et s'installent en périphérie.

Pour le MR, il s'agit donc d'un enjeu fondamental afin de garder, voire faire venir ou revenir la classe moyenne à Bruxelles. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité de préserver la biodiversité et la nature en ville. Elle doit être au cœur de toutes les politiques de développement urbain. Pour cette même raison, nous nous opposons, dans les grands projets urbains portés par votre gouvernement, à la suppression totale de différents grands espaces verts.

Je profite de l'occasion pour rappeler que ma collègue Mme Czekalski a récemment déposé, au nom de notre groupe, une proposition de résolution visant la végétalisation du parc immobilier bruxellois. S'agissant d'un enjeu aussi manifestement consensuel, nous espérons que la majorité nous rejoindra.

Comme mes collègues l'ont fait remarquer, la période de confinement a permis de mettre en exergue non seulement certaines manières d'habiter en ville, mais aussi les grandes carences des villes contemporaines, notamment en matière d'espaces verts. S'il ne s'agit probablement pas d'un changement complet de paradigme, on peut tout de même estimer que cette période va accélérer une tendance déjà à l'œuvre auparavant.

[131]

Rejoignant les interrogations de mes collègues, j'aurais souhaité savoir de quelle manière la réforme du RRU pourrait permettre de répondre aux problématiques en lien avec la préservation des espaces verts et de la biodiversité. En particulier, quels sont les points à retenir de l'avis de la CRD du 28 mai relatif à ces aspects de présence de la nature et de maintien de la biodiversité ?

Dans la déclaration de politique générale (DPG) de votre majorité gouvernementale, il est stipulé que l'enjeu de la biodiversité devra constituer "un traceur des décisions régionales". La DPG prévoit par ailleurs que les projets de développement territorial devront intégrer la nécessité d'augmenter la biodiversité. Il s'agira donc d'ajouter une nouvelle dimension à la conception architecturale de manière à y intégrer le diagnostic environnemental.

Certains spécialistes parlent d'ailleurs de construction à biodiversité positive pour qualifier l'architecture environnementale qui a pour ambition de favoriser une implantation de la biodiversité dans le bâti. L'idéal serait que la présence de la biodiversité soit égale ou supérieure à celle existant avant la construction.

Quelle réflexion est-elle en cours d'élaboration afin de conserver voire de renforcer les éléments bâtis propices au développement d'habitats pour animaux ? D'autres méthodes aptes à rendre les façades habitables pour certaines espèces ou à concevoir des toitures comme lieu d'accueil viable ont-elles retenu votre attention ?

[133]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Effectivement, le moment est venu, pour le gouvernement, de faire le point sur l'état d'avancement des projets de verdurisation de l'espace public en Région bruxelloise. La végétalisation des villes était déjà un enjeu important dans le contexte du réchauffement climatique et la question est devenue plus pressante encore ces derniers mois pendant le déconfinement.

Or, si le gouvernement annonce vouloir répondre à ces enjeux, un vent contraire semble souffler en faveur d'une densification urbanistique et de grands projets urbains. Le plan d'aménagement directeur (PAD) Josaphat, ainsi que la destruction de la friche du même nom, contre laquelle tous les riverains et les écologistes vont probablement lutter jusqu'à ce que le gouvernement passe en force, en est un exemple. Citons aussi la construction des grandes tours prévue dans le PAD Loi, mais aussi le projet immobilier au Donderberg ou le quartier Biestebroek et son plan particulier d'affectation du sol (PPAS), que les autorités ne semblent malheureusement pas voir comme une opportunité de verdurisation.

La politique urbanistique de la Région montre ainsi des actions discordantes. Pendant que l'on annonce la plantation de "tiny forests" ou la déminéralisation de certains espaces, on continue de faire travailler les mêmes pelleteuses qui ont effacé 14 % de la surface d'espaces verts bruxellois ces vingt dernières années. Les annonces du gouvernement relatives à la verdurisation ne seraient-elles qu'un trompe-l'œil ?

Où en est le projet de réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU), qui devait encore être approuvé en deuxième lecture, soumis au Conseil d'État et revu pour une troisième lecture ? Compte tenu des attentes grandissantes en faveur d'un espace public plus verdurisé, le gouvernement bruxellois a-t-il revu ses ambitions à la hausse et prévu de les inscrire dans une nouvelle version du projet ?

[135]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Depuis la naissance de la Région il y a trente ans, la ville a connu une évolution assez remarquable : création d'espaces verts et de parcs, plantation d'arbres, amélioration de l'espace public. Il reste néanmoins beaucoup à faire. L'augmentation de la population bruxelloise, même si elle est un peu en deçà des prévisions, ainsi que les nouvelles préoccupations quant aux effets du changement climatique créent des enjeux passionnants et complexes, puisqu'il s'agit de rééquilibrer la verdurisation de la ville.

Les chiffres sont trompeurs : si Bruxelles dispose - en moyenne - d'énormément d'espaces verts, dans bien des quartiers à la densité de population élevée et très peu végétalisés il est difficile d'accéder rapidement, à pied, à un espace vert de qualité. Malgré cela, c'est comme si la sociologie et la structure politique imposaient que ce soient les quartiers de la première couronne qui continuent à subir la densification la plus importante, sans que soit menée une réflexion sur la question du climat et du réchauffement de l'espace urbain.

[137]

Voici mes questions. L'aménagement d'espaces verts importants est-il encore prévu dans le développement des quartiers centraux ? La proportion de zones de cours et de jardins en pleine terre telle que citée dans le

règlement régional d'urbanisme (RRU) sera-t-elle revue pour les périmètres où elle est la plus nécessaire (à Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles et dans le centre-ville) ?

La question de l'imperméabilisation et de l'utilisation de certains matériaux est-elle intégrée dans le RRU ? Pourrait-on réexaminer une idée que j'avais émise il y a quelques années, à savoir le recensement des toitures vertes réellement réalisées ? Et enfin, pourrait-on revoir le titre du RRU qui prévoit l'obligation d'installer soit des toitures vertes, soit des panneaux solaires ? Il me semble que les deux sont possibles et que cela augmente la possibilité de verdurisation dans les quartiers centraux.

[139]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- M. Van Goidsenhoven a dit, à juste titre, que certaines tendances, déjà présentes avant la crise sanitaire, ont été confirmées, voire accentuées, par celle-ci, à savoir un besoin accru d'espace public, de verdurisation et d'eau dans les zones urbaines. Ce sujet faisait déjà l'objet d'un débat dans les villes. La pandémie n'a fait que confirmer et accentuer ce besoin que certains considèrent aujourd'hui comme un dogme. Une chose est certaine, depuis la crise, les avis ont bien évolué à Bruxelles.

Ce n'est nullement une découverte, j'étais déjà au courant de cette situation. Je vous remercie d'avoir mis sur la table le sujet des places Rogier et Flagey. D'autres places minéralisées ont elles aussi été aménagées à la suite d'un concours international. Dans le passé, en France également, la tendance était à la minéralisation de la ville.

À chaque fois que j'ai défini le projet, j'ai toujours été très clair : un maximum de vert, de verdurisation. Des problèmes sont parfois survenus, notamment lorsque la commune souhaitait conserver certaines fonctions. Par exemple, même si des arbres ont été ajoutés sur la place du Miroir de Jette, celle-ci est restée minérale, car la commune souhaitait continuer à y organiser le marché hebdomadaire le plus couru de la ville.

J'ai également mené un long combat pour faire disparaître les voitures des places Flagey et Rogier afin de piétonner celles-ci. Nous avons remporté la victoire, mais la commune d'Ixelles a toutefois déclaré que le centre de la place Flagey devait être gardé pour le cirque. Cependant, un problème encore plus fondamental s'est posé sur ces places, car les trous creusés par Bruxelles Environnement pour y construire un parking et un bassin d'orage n'étaient pas assez profonds. Par conséquent, il y a à peine trente centimètres entre le toit de ces derniers et la place. Il n'y a pas de terre !

[141]

Peu de gens savent que la place Rogier est un vide, il n'y a pas de terre mais uniquement du béton. On dit aussi que le rond-point Schuman est encore un projet minéralisé, mais peu de gens savent qu'il s'agit d'un trou rempli de tuyaux !

(Remarques de Mme Fremault)

C'est une grande dalle de béton avec des tunnels et d'autres trous, c'est un vide ! Telle est la réalité.

Je reviens à l'exemple de la place Flagey. Malgré des discussions avec des architectes allemands de haut vol, Latz + Partner, notre volonté de verdurer la place n'est pas totalement aboutie car les arbres y poussent très mal, faute de terre en suffisance. Depuis deux ou trois ans, la technologie et la manipulation génétique ont permis cependant de développer des techniques permettant aux arbres poussant dans quelques centimètres de terre de croître plus facilement, il s'agit d'une évolution récente.

Pour la place Rogier, le problème est le même : sur la dalle centrale devant l'ancien hôtel Sheraton se trouve un peu de verdure, mais là aussi très peu à cause des tunnels. À Bruxelles, des erreurs historiques - les vides créés - empêchent parfois la verdurisation. On ne peut pas toujours poser des blocs dans le sol comme on l'a fait pour les boulevards du centre. En effet, les arbres poussent car la ville a dépensé beaucoup d'argent pour installer des blocs de béton dans le sol, les remplir de terre et y planter des arbres. Il n'est pas possible de planter des arbres n'importe où sur les boulevards du centre, il faut tenir compte des égouts, des canalisations de la Senne, etc.

[145]

Les places Flagey et Rogier, le rond-point Schuman, etc. présentent parfois des problèmes de sous-sol liés aux impétrants. Les entrepreneurs peuvent aussi avoir de mauvaises surprises : leurs plans prévoient des arbres, mais au moment des travaux, ils constatent que les nombreuses canalisations empêchent d'en planter.

Par ailleurs, je suis favorable à la verdurisation là où elle est possible, comme cela a été fait à la place Fernand Cocq, à la porte de Hal ou encore à la porte de Ninove. Mais ce n'est pas possible partout ! Et une ville a également besoin de places. J'ai parfois l'impression, dans le débat, que l'on veut remplacer tous les squares ou les places par de la pelouse, des arbres et des parcs, mais les places sont également nécessaires. La place Fernand Cocq me paraissait offrir une bonne combinaison de verdure et de matières minérales, mais elle n'est plus aujourd'hui qu'une pelouse. Je pense que cela a compliqué la vie des habitants. Nous devons donc faire attention à garder un équilibre.

[147]

Si je pouvais réaménager la place Flagey ou la place Rogier, j'y mettrais plus de verdure, pour autant que ce soit possible. Pour des raisons purement techniques, ce ne l'est malheureusement pas. Nous avons systématiquement demandé que les aménagements soient les plus verts possible, mais en raison de contraintes techniques liées notamment au sous-sol, comme à Schuman actuellement, il est compliqué de verduriser.

Je me suis déjà positionné au sujet des intérieurs d'îlots. L'une des premières choses que j'ai faites, c'est de donner pour directive à urban.brussels, non seulement de protéger au maximum les intérieurs d'îlots, mais aussi de les agrandir. Il y a évidemment des exceptions, parce qu'il n'est pas toujours possible que tout intérieur d'îlot soit verdurisé et perméable, parfois pour des raisons historiques.

La direction est donc clairement donnée : il faut non seulement sauvegarder la verdure et la perméabilité en intérieur d'îlot, mais il faut aussi l'implanter là où c'est possible. La nuance est très importante : certains promoteurs ont des projets avec une verdurisation et une certaine perméabilité, mais d'autres projets impliquent du béton. Tout dépend du nombre de mètres de terre qui sont placés, du nombre d'arbres plantés et de la gestion de l'eau. On constate tout de même un intérêt dans le chef de certains promoteurs.

Ce n'est pas facile pour les situations existantes, mais à l'avenir, nous devons essayer de nous diriger vers une sorte de communautarisation des îlots intérieurs. J'estime préférable, pour les interactions sociales et la verdurisation, que les îlots intérieurs soient des jardins communs plutôt que plusieurs petits jardins privés.

Il est préférable d'avoir des jardins partagés plutôt que des jardins privés de trois mètres carrés, qui ne sont pas bénéfiques pour la qualité de vie.

[151]

Toujours dans le cadre de l'espace public, des questions sont posées sur le RRU. Évidemment, nous n'avons pas abandonné cet instrument très important. En juin, nous avons finalement reçu l'avis de la Commission régionale de développement (CRD). Toutes les remarques de l'enquête publique sont collectées et analysées. Nous nous penchons sur les adaptations et j'espère que nous pourrons bientôt présenter une proposition au gouvernement.

Jusqu'où allons-nous aller ? Si nous acceptons des adaptations du RRU, nous devons réaliser une nouvelle enquête publique. C'est un débat stratégique que doit tenir le gouvernement : devons-nous agir maintenant ? Nous devons réfléchir à ces questions à l'avenir, que ce soit pour le RRU ou pour le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). Nous sommes parfois forcés d'organiser de nouvelles enquêtes publiques, ce qui entraîne du retard. Nous devons réfléchir à la façon dont nous organisons tout cela.

Nous sommes en train de préparer le dossier à présenter au gouvernement en vue d'inclure les adaptations issues de l'accord gouvernemental, celles issues de l'enquête publique et celles issues de l'avis de la CRD.

Un problème stratégique se pose : si nous adaptons substantiellement le RRU, nous devons refaire une enquête publique, et ce même si nous suivons les remarques de l'enquête publique déjà réalisée. C'est difficile à comprendre pour moi. Nous pourrions avoir un jour un débat en toute transparence à ce sujet.

Je ne peux donc pas répondre aux questions relatives au contenu, puisque le gouvernement n'a pas encore tranché. Cependant, il est clair que l'apaisement et la verdurisation de l'espace public, ainsi que la gestion des eaux de pluie sont nos objectifs prioritaires. Ceux-ci sont présents dans l'accord gouvernemental et doivent se refléter dans le RRU.

[153]

Outre le RRU, nous disposons d'un autre instrument : l'arrêté du gouvernement relatif aux travaux de minime importance, qui permet de dispenser de permis les travaux qui s'inscrivent dans l'optique du plan Good Move et de la verdurisation. Celui-ci nous permettra d'avancer beaucoup plus rapidement. Nous avons établi un lien entre le RRU et l'arrêté relatif aux travaux de minime importance, puisque les deux vont de pair.

La question de la proportion de surface de cour et jardin à maintenir de pleine terre est en cours d'examen.

Notre objectif est clair, même si le gouvernement ne s'est pas encore prononcé sur la manière dont celui-ci se traduira concrètement.

[155]

Je suis bien évidemment en faveur des arbres dans l'espace public. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles je me suis lancé en politique à Bruxelles. Le manque d'arbres dans le quartier européen est par exemple l'une de mes plus grandes frustrations.

Dans chacun de nos projets, nous avons toujours tout fait pour inclure des arbres. Vous savez qu'à la Ville de Bruxelles, Ans Persoons, échevine de l'urbanisme, a lancé une étude pour savoir où des arbres peuvent être plantés. Bruxelles Environnement et le ministre Alain Maron ont pris contact avec la Ville pour reprendre le cahier des charges et procéder de la même manière au niveau régional.

Cela commence par une étude des impétrants, qui ont parfois été placés n'importe comment, ce qui empêche la plantation d'arbres.

En matière d'urbanisme, nous allons veiller à ce qu'il y ait plus d'arbres. Plus d'arbres veut dire plus de perméabilité et par conséquent, moins de places de stationnement. C'est conforme à notre accord gouvernemental mais au niveau local, cela aura des conséquences.

Je suis chargé de contrôler la qualité de l'urbanisme et je vais m'assurer que les bons principes sont appliqués.

[157]

En plus du RRU dont j'ai évoqué l'importance, je souhaite que la Région établisse des manuels concernant l'espace public et les bâtiments. Il est en effet important que les communes, les promoteurs et les citoyens, sachent précisément de quoi nous parlons. Tous ces aspects y seraient repris clairement. Bien entendu, un manuel n'est pas une bible.

Au sujet de la déminéralisation, à laquelle je suis favorable, je vous soumets quelques idées concrètes. Le quartier Nord est un bon exemple de lieu où obtenir rapidement des effets bénéfiques, avec la multiplication des logements au milieu des bureaux. La crise sanitaire a même démontré l'avantage d'installer des bureaux dans une zone plus verte. Les possibilités sont nombreuses.

S'agissant de la verdurisation des toitures plates, Mme Nagy a évoqué deux possibilités : soit le placement de panneaux solaires, soit celui de toitures vertes. Je pense qu'il en existe une troisième : l'espace commun. Rappelez-vous l'une des premières interviews que j'ai données en tant qu'urbaniste dans Le Soir...

(Remarques de Mme Fremault)

(Sourires)

J'ai dit, et j'en suis encore plus convaincu dans le cadre de la crise sanitaire, que non seulement il faudrait davantage de bâtiments verts verticaux, mais qu'il serait également bon que les toits deviennent vraiment des parties communes. Ils ne doivent pas être réservés aux bars. Des toits communs ouverts aux habitants représenteraient un réel atout en milieu urbain, puisqu'ils offrent une perspective. Quelquefois, je travaille sur le toit lorsqu'il fait beau. Je peux alors voir que les Bruxellois sont de plus en plus nombreux à installer une chaise sur leur toit, alors que ce n'est pas prévu. Les gens ont un grand besoin d'air libre, de perspective.

[163]

Les terrasses communes verdurisées représentent donc un grand atout de vente pour les promoteurs et offrent aux habitants le luxe de disposer d'espaces propices au tissu social du bâtiment.

Actuellement, le RRU ne donne pas de définition d'une toiture plate. Nous examinons la manière d'aborder la question.

Pour résumer, en ces temps budgétairement difficiles, le choix opéré doit aller dans le sens de la qualité de vie, en intégrant les bâtiments dans l'espace public et en créant plus d'espaces verts. Il ne doit pas forcément s'agir de grands parcs, mais d'espaces verts de proximité et connectés.

Nous avons encore du travail à accomplir, mais prétendre que rien n'est fait est exagéré. Entre les problèmes de sous-sol et le besoin de créer des places de rencontre en milieu urbain, il y a un équilibre à trouver. Pour

chaque nouveau projet mis sur la table, nous sommes attentifs à l'aspect de la verdurisation, qu'il s'agisse de projets régionaux ou de projets communaux sur lesquels j'exerce un contrôle de qualité.

[165]

Mme Céline Fremault (cdH).- M. Smet, j'ai enfin compris pourquoi vous avez minéralisé les places Flagey et Rogier sans y mettre d'arbre ! D'après vous, ce n'était pas possible autrement.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Là où c'était possible, nous avons planté des arbres. L'architecte a vraiment cherché où en planter à Flagey. Il a toujours dit qu'il ne garantissait pas qu'ils grandiraient bien. Effectivement, les arbres n'y poussent pas bien.

Mme Céline Fremault (cdH).- Ils poussent si mal qu'on ne les voit pas ! Il faudrait donc réfléchir à l'endroit où il est possible de planter des arbres, si le sol est de mauvaise qualité et que la profondeur n'est pas suffisante.

Je voudrais encore faire deux remarques. Premièrement, nous attendons toujours le RRU. Cela fait un an que l'on discute de ce règlement et il n'est toujours pas terminé.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- J'ai expliqué pourquoi. J'imagine que vous ne voulez pas que nous annulions l'avis de la CRD ? Elle a demandé un délai supplémentaire à cause de la crise du Covid-19 et a remis son avis en juillet, juste avant les congés. Après l'avoir analysé, nous adapterons le règlement.

Mme Céline Fremault (cdH).- Nous espérons que ce sera finalisé en janvier 2021.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Il faut voir si nous devons demander une nouvelle enquête publique.

Mme Céline Fremault (cdH).- Lors de chaque réunion de commission, nous parlons de ce RRU. Nous espérons tout de même le faire aboutir sans arriver à la moitié de la législature.

[179]

Ma deuxième remarque concerne les intérieurs d'îlots. Vous souhaitez que votre gouvernement soit progressiste sur le plan environnemental. Pourquoi ne prenez-vous pas une mesure visant à ne plus toucher aux intérieurs d'îlots à Bruxelles ? Il faut prendre une décision courageuse.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- J'ai donné instruction à urban.brussels, non seulement de ne pas toucher aux intérieurs d'îlots, mais de les agrandir. C'est le point de départ, même si des exceptions sont possibles.

Mme Céline Fremault (cdH).- Les promoteurs immobiliers ne reçoivent pas toujours cette information, me semble-t-il.

Mme la présidente.- Ne refaisons pas l'interpellation.

Mme Céline Fremault (cdH).- Je vous réinterrogerai spécifiquement sur les intérieurs d'îlots et je demanderai à voir la circulaire. Je pourrais aussi vous emmener sur le terrain de communes que je connais bien, où des intérieurs d'îlots sont massacrés en ce moment.

[189]

Mme Ingrid Parmentier (Ecolo).- Je vous rejoins sur l'intérêt de l'arrêté relatif aux travaux de minime importance. Nous comptons sur vous pour tenir compte des objectifs d'amélioration de la biodiversité, de l'extension des espaces verts et de la gestion intégrée des eaux lors de la modification de cet arrêté.

Vous n'avez peut-être pas pu planter autant d'arbres que vous auriez voulu, mais le RRU vous offre un outil pour le faire. Pour les pouvoirs locaux, il est très difficile d'annoncer la suppression de places de stationnement pour y planter des arbres. Cela serait plus simple pour eux si cette obligation figurait dans le RRU. Vous avez la baguette magique en main : allez-y !

(Sourires)

Je ne partage pas l'avis de Mme Fremault, selon laquelle il faut aller vite. Cela vaut la peine de se donner six mois de plus pour avoir un document nettement plus ambitieux. Nous ne sommes plus dans la même situation qu'au début du travail sur ce RRU. Les partis de la majorité comme de l'opposition reconnaissent tous que le changement climatique, les canicules à répétition et la crise de la biodiversité nous imposent d'agir. Ce RRU pourrait marquer un vrai tournant.

[193]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Alle lof voor mevrouw Parmentier: eens te meer hoef ik nog maar de helft van mijn betoog te houden.

De heer Pascal Smet, staatssecretaris.- U vormt dan ook samen één fractie.

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Inderdaad.

U bent in de politiek gegaan omdat u meer bomen wilde. Daarnet zei u dat we ook meer pleinen nodig hebben. Ondertussen maakt de opwarming van de aarde duidelijk dat een plein zonder bomen een doods plein is. Onze pleinen moeten schaduwplekken en verfrissing bieden. Niemand gaat op een warm plein zitten.

Mevrouw Parmentier stuurde me zonet nog een foto door van een kudde schapen die schaduw zoekt bij een windmolen. Niet alleen mensen, maar ook dieren - ja, ook uw hond - zullen gebaat zijn bij meer schaduw.

Uw pleidooi over ruimte delen bevalt me. Dat zal ook het samenleven bevorderen, of het nu om openbare ruimte of om privéruimte gaat. Want daarom ben ik zelf in de politiek gegaan: om te ijveren voor meer ontmoetingsruimtes die ons, Brusselaars, doen samenkomen.

Wat de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) betreft, deel ik de vrees voor vertragingen van mevrouw Fremault niet. Liever een beetje vertraging met een openbaar onderzoek en een goed wettelijk kader, dat lang overeind blijft.

Dit is het moment waarop we het stadsgewest van de toekomst kunnen vormgeven. De coronacrisis heeft ons nog eens extra bewustgemaakt van het belang van het onderwerp. Het is dan ook onze grootste wens dat het ambitieniveau van dit wettelijke document spoort met wat de klimaaturgentie van ons, beleidsmakers, vraagt.

[197]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La surface des espaces verts en Région bruxelloise a diminué d'environ 14,4 % entre 2003 et 2016.

S'il faut planter de nouveaux arbres, il convient également de prêter une certaine attention au patrimoine arboré existant, qui est parfois réellement menacé, et de veiller à ne pas en retirer là où leur présence est importante.

Quant à la question de connaître l'usage qui est fait des toitures, le débat est intéressant. Ce dernier rejoint celui que j'ai introduit à propos du bon usage du foncier et de l'utilisation du potentiel souterrain, auquel nous reviendrons à l'occasion d'une question qui sera posée ultérieurement.

S'agissant de la réforme du règlement régional d'urbanisme (RRU), elle est attendue avec impatience. J'entends qu'elle pourrait prendre encore six mois de plus. Même si nous n'en mourons pas, à un moment, il faut fixer une limite. Par le passé, trop de réformes sont arrivées tardivement et ont été traitées de façon aléatoire, parce qu'on était pressé ou avait trop tardé. Je pense ici à la dernière réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). C'est un très mauvais exemple en la matière. Oui, nous savons être patients, mais notre patience a aussi ses limites !

[199]

Mme Victoria Austraet (indépendante).- Je comprends que la question du niveau d'ambition de la nouvelle version du RRU se pose et qu'à un certain degré, le projet doit être soumis à une nouvelle enquête publique. Toutefois, je rejoins l'avis de Mmes Parmentier et Stoops : l'enjeu mérite de rehausser les ambitions, quitte à ce que cela prenne un peu plus de temps.

J'ai le sentiment que cette attente est partagée par énormément de citoyens et de collègues au parlement.

[201]

Mme Marie Nagy (DéFI).- Le nouveau RRU devrait devenir une stratégie d'adaptation du bâti bruxellois à la lutte contre le réchauffement, grâce aux toitures vertes, aux intérieurs d'îlots et à la perméabilisation de l'espace public.

Pour ma part, j'aimerais insister sur le fait que, dans certains quartiers de Bruxelles, il s'agirait d'arrêter de densifier, de construire et d'imperméabiliser le sol, d'abattre des arbres dans ces projets dont vous avez cité un exemple. Il faut changer son fusil d'épaule.

- *Les incidents sont clos.*

(*M. Geoffroy Coomans de Brachène, troisième vice-président, prend place au fauteuil présidentiel*)

[207]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. TRISTAN ROBERTI

**À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE
L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

concernant "les dispositifs numériques de publicité".

[209]

TOEGEVOEGDE VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE,

betreffende "de ledreclame in de openbare ruimte en de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV)".

[211]

M. le président.- En l'absence de M. Tristan Roberti, excusé, sa demande d'explications sera lue par Mme Isabelle Pauthier.

[213]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Jusqu'il y a peu, la publicité trouvait généralement comme support des affiches, parfois rétroéclairées. Force est de constater que, progressivement, c'est la publicité numérique, fondée sur la technologie LED, qui s'installe dans notre Région. L'avenant à la concession Villo conclu en 2018, qui prévoit la transformation de 30 % des publicités liées à cette concession en publicités numériques, n'y est pas étranger.

Nous avons récemment eu l'occasion d'échanger au sein de la commission de la mobilité sur la question des impacts de ce type de panneaux sur la sécurité routière. Dès 2016, notre assemblée avait déjà été alertée sur cette problématique, par l'illustre députée Céline Delforge. Il est ressorti de cet échange que la réglementation encadrant ce type de dispositifs devait être renforcée dans notre Région. C'est sur ce point que porte mon intervention.

J'ai notamment pu mettre en avant le fait que le placement de publicités numériques était mieux encadré en Wallonie qu'il ne l'est actuellement en Région bruxelloise. En effet, une circulaire ministérielle du 11 décembre 2013 vise notamment le fait de ne pas placer des panneaux dans un virage et à moins de 75 mètres d'un carrefour, d'un passage pour piétons, d'écoles ou de maisons de repos et de soins. En outre, elle prévoit que de tels écrans doivent être placés à une hauteur minimale de 5 mètres et que l'écran numérique doit être éteint de 23h à 6h du matin.

Par ailleurs, l'article 80.2 du Code de la route prévoit la disposition suivante : "Il est interdit d'établir sur la voie publique des panneaux publicitaires, enseignes ou autres dispositifs qui éblouissent les conducteurs, qui les induisent en erreur, représentent ou imitent même partiellement des signaux routiers, se confondent à distance avec des signaux ou nuisent de toute autre manière à l'efficacité des signaux réglementaires."

Dans le même article, le code ajoute : "Il est interdit de donner une luminosité d'un ton rouge ou vert à tout panneau publicitaire, enseigne ou dispositif se trouvant dans une zone s'étendant jusqu'à 75 mètres d'un signal lumineux de circulation, à une hauteur inférieure à 7 mètres au-dessus du sol."

Si la problématique de la sécurité routière est primordiale, puisque l'objectif de ces panneaux est précisément d'attirer l'attention des conducteurs, d'autres questions se posent également en matière d'impact pour la santé humaine et pour la faune.

[215]

La Commission européenne consacre sur son site internet une page entière à la question des risques entraînés par les éclairages LED. Elle rappelle notamment que ce type d'éclairage est susceptible d'avoir des effets biologiques, que certains spectres lumineux émis par les LED peuvent causer des troubles oculaires, en particulier chez les enfants et adolescents, et qu'un éclairage LED de mauvaise qualité peut générer de l'inconfort ou provoquer des effets d'éblouissement ou de dispersion. La technologie LED doit donc être utilisée avec prudence et le niveau d'exposition à la lumière que les éclairages LED engendrent doit être maîtrisé.

La protection de la faune, et en particulier de la faune nocturne, mérite aussi toute notre attention. La Région bruxelloise a déjà fait des efforts importants, ces dernières années, pour limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité. Les lampadaires, par exemple, sont désormais conçus de manière à ne pas diffuser d'éclairage vers le ciel, leur halo lumineux étant uniquement orienté vers le trottoir et la voirie.

En outre, la cellule Natura 2000 de Bruxelles Environnement est consultée pour tous les projets d'urbanisme situés dans des zones sensibles, afin que des conditions soient fixées dans les permis imposant, par exemple, d'orienter l'éclairage vers le sol ou de placer des stores occultants pour les étages supérieurs des constructions. Il n'y a aucune raison que l'éclairage des publicités numériques ne suive pas la même logique de protection de la biodiversité.

Dans sa version actuelle, le règlement régional d'urbanisme (RRU) bruxellois ne spécifie aucune règle relative à la luminance et aux heures autorisées pour les écrans publicitaires lumineux. Par ailleurs, aucune règle n'interdit la pose de publicités et/ou enseignes lumineuses à proximité des zones Natura 2000 et zones vertes à haute valeur biologique, définies dans le plan régional d'affectation du sol (PRAS), ni sur les berges des cours d'eau et les talus de chemin de fer. Or, ces zones présentent une diversité écologique et biologique de qualité et méritent une attention particulière.

Enfin, aucune règle n'encourage une utilisation rationnelle de l'énergie, alors qu'il a été largement démontré que ces panneaux représentaient une gabegie et que leur placement entraine en totale contradiction avec la lutte contre le réchauffement climatique et l'objectif de décarbonation de notre société.

[217]

Le rapport sur les incidences environnementales (RIE) qui accompagne le projet de révision du RRU encourage donc le gouvernement à intégrer ces différents éléments dans la version définitive qui sera adoptée.

Les points soulevés ici et mes questions valent évidemment tant pour les dispositifs de publicité situés dans l'espace public que pour ceux qui sont placés dans des espaces privés mais visibles depuis l'espace public, notamment en façade des immeubles.

La Région a-t-elle contrôlé le placement des publicités numériques actuellement présentes sur son territoire et le respect de la réglementation ?

Y a-t-il eu des cas où des avertissements ont été adressés ou des cas ayant fait l'objet de procès-verbaux d'infraction ? Des dispositifs ont-ils été déplacés ou supprimés à la demande de communes ou de zones de police ?

L'interdiction d'utilisation des tons rouge et vert est-elle respectée par les annonceurs ? La Région mène-t-elle des contrôles sur ce point ?

Qu'est-il prévu dans le projet de RRU pour renforcer les dispositions visant à limiter les risques de ces dispositifs en matière de sécurité routière ? Ces éléments sont-ils renforcés dans le projet en cours de finalisation au sein de votre cabinet, par rapport à la première version qui avait été soumise à enquête publique ?

Votre cabinet a-t-il intégré les éléments relatifs aux horaires d'exploitation, à l'énergie et à la protection des zones sensibles en matière de biodiversité dans le projet de RRU qui sera soumis prochainement à l'approbation du gouvernement, tel que recommandé par le rapport sur les incidences environnementales ?

[219]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Ik sluit me aan bij collega Pauthier en collega Roberti over de kwestie van de Gewestelijke Stedenbouwkundige Verordening (GSV) en meer bepaald de plaats van lichtreclame en een aantal aspecten van mobiliteit en verkeersveiligheid.

De commissie voor Mobiliteit heeft zich inderdaad over de impact van ledlichtreclames gebogen en alle fracties die aan het debat deelnamen, waren het erover eens dat het groeiende aantal beeldschermen een probleem vormen en dat we een kader moeten scheppen om daarmee om te gaan.

Net zoals we zagen bij de biodiversiteit is er, anders dan tien jaar geleden, grote eensgezindheid over de noodzaak van een doortastend reglementair beleid. Samen met mevrouw Delforge heb ik tijdens de vorige regeerperiode aan het debat deelgenomen en toch heeft JCDecaux in het recente verleden nog vergunningen verkregen om overal in de stad ledpanelen te plaatsen.

Nu groeit het bewustzijn over de gevolgen op de verkeersveiligheid, het energieverbruik, dieren, het nachtleven en de kwaliteit van de openbare ruimte. Iedereen wordt beter van minder (licht)reclame en meer bomen in de openbare ruimte. We delen de ambitie om Brusselaars een hoogwaardige, aangepaste en veilige openbare ruimte te bieden. Daarom is het belangrijk om een debat over ledlichtreclames te voeren.

De vraag dringt zich op hoe dat debat zijn plaats krijgt in de GSV. Er zijn ook een heleboel uitdagingen inzake mobiliteit en parkeren. Kunt u ons de stand van zaken schetsen?

[221]

Ik heb begrepen dat u nog werkt aan de GSV en dat u die nog moet voorleggen aan de regering, maar in elk geval deel ik de mening van diegenen die gezegd hebben dat de regelgeving ambitieus moet zijn.

Het openbaar onderzoek is bedoeld om mensen inspraak te kunnen geven en als daar signalen uit voortkomen dat er voldoende ambitie moet zijn, moeten we die signalen ook oppikken en in de praktijk omzetten. Het zou jammer zijn als het openbaar onderzoek gebruikt wordt als argument om niet ambitieus te zijn.

Welke aanpassingen bevat de laatste versie van de GSV over de plaats van lichtgevende reclame in de openbare ruimte en in het bijzonder van lichtgevende reclame met bewegende beelden, omdat die het meest gevaarlijk zijn voor de weggebruikers?

Welke bepalingen komen er op het vlak van het energieverbruik van lichtgevende reclame? Hebt u een idee van het verbruik van de vandaag reeds geïnstalleerde ledschermen? Is de administratie daarvan op de hoogte? Kunt u bevestigen dat de nieuwe GSV de aanwezigheid van ledschermen zal inperken?

Minister Van den Brandt vermeldde in de commissie voor de Mobiliteit dat in het ontwerp van GSV, zoals voorgelegd tijdens het openbare onderzoek, al een artikel stond dat inhield dat lichtreclame buiten commerciële zones zou moeten worden gedoofd tussen middernacht en zeven uur 's ochtends. Ik vermoed dat dat met het nachtleven van de dieren te maken heeft. Klopt dat? Blijft die bepaling behouden? Wordt die regel misschien uitgebreid naar de volledige stad en niet beperkt tot plaatsen buiten de commerciële zones?

Op het vlak van mobiliteit blijven de werken van beperkte omvang een punt van discussie. De regels uit de huidige GSV zetten de plaatselijke overheden ertoe aan om de oplossingen uit het verleden, die niet meer goed werken, te herhalen.

[223]

Momenteel maken die regels het onmogelijk om meer dan een boom te planten en kunnen er geen verankerde paaltjes worden geplaatst. Bent u van plan om die regels aan te passen zodat die ingrepen van geringe impact een positieve bijdrage kunnen leveren?

Over de parkeerambitie heb ik gelijkaardige vragen.

(Opmerkingen van de heer Smet)

U moet dat concreet maken. In de GSV staat dat er minstens een parkeerplaats per woning moet worden aangelegd. Bouwpromotoren voeren dit uit en daardoor verhoogt de woningprijs. In het regeerakkoord staat dat er een nulnorm voor parkeerplaatsen komt, maar in een recente verklaring was u daar minder duidelijk over. Bevestigt u de ambitie uit het regeerakkoord dat het verplichte minimum nul wordt?

Welke parkeernormen stelt de GSV in het algemeen voorop?

Wanneer wordt de GSV in tweede lezing aan de regering voorgelegd?

[227]

Mme Isabelle Emmerly (PS).- La puissance de l'industrie de la publicité emprunte diverses formes, dont le développement de panneaux LED, qui nous interpelle à plus d'un titre.

Je reprendrai ici les propos d'une interview décomplexée, réalisée en 2017 avec Luc Sabbatini, le président d'Astral Affichage, leader canadien de la publicité, qui avait alors déclaré : "On ne peut pas zapper l'affichage. Quand on est arrêté pendant deux minutes au coin de la route [...] et qu'on a un panneau numérique d'affichage [...], on va voir les pubs qui sont dessus. Et plus on passe de temps en auto, plus on va voir d'affichages."

Contrairement à leurs ancêtres - les affichages en papier -, les écrans numériques offrent la possibilité de diffuser du contenu animé ou séquencé, ce dont les publicitaires ne se privent pas. Ils gagnent ainsi en quantité et en efficacité du message publicitaire transmis, en faisant l'impasse sur le coût énergétique de l'opération et les conséquences en matière de biodiversité.

Si la captation de l'attention est un atout majeur en matière de vente, c'est un véritable danger lors de la conduite, qui pourrait engendrer des conséquences dramatiques. Vu le positionnement des panneaux aux coins de rue et aux carrefours, la volonté des gestionnaires est justement de capter l'attention des automobilistes. D'après M. Sabbatini, la technologie LED produit les couleurs les plus éclatantes et la

résolution la plus élevée disponible dans l'industrie et plus de 80 % des automobilistes estiment que les panneaux d'affichage numérique captent leur regard. Un succès pour certains, mais pas pour tout le monde !

Mme Parmentier l'a dit, les panneaux publicitaires LED tels que ceux présents dans les rues de Bruxelles distraient l'attention des automobilistes. C'est d'ailleurs le but avoué de l'industrie de la publicité. Ces panneaux contreviennent donc au Code de la route. M. Uyttendaele a répété, en mars 2019, lors d'une réunion de la commission de la mobilité, la nécessité :

- d'un encadrement strict des panneaux publicitaires qui passerait par un recul minimal de 25 mètres par rapport à tout carrefour et traversée piétonne ;
- de l'obtention d'un nouveau permis d'urbanisme pour toute conversion de panneau passant de l'absence de rétro-éclairage vers un rétro-éclairage, ainsi que pour le passage d'un rétro-éclairage à néon vers le LED ;
- de l'encadrement de l'intensité lumineuse et de la planification corrélé à l'intensité de la lumière naturelle de jour comme de nuit ;
- de l'interdiction stricte des images animées et séquencées ;
- de prévoir de la même manière les dispositions à respecter pour les panneaux à poser dans un espace privé tout en restant visibles depuis l'espace public.

[229]

Mon groupe est ravi d'avoir pu entendre aujourd'hui nos collègues d'Ecolo et de Groen, dont nous partageons les préoccupations.

Quelle est votre position sur la situation actuelle des panneaux publicitaires LED ?

De quelle manière projetez-vous de répondre aux critiques dont ils font l'objet ?

Quelle attention accorde-t-on à la consommation énergétique de ces panneaux et à leur coût ?

(Mme Isabelle Emmery, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

[233]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Dès 2014, j'ai moi-même été confronté à la pose de mobilier urbain pour l'information (MUPI) publicitaire LED. La Ville de Bruxelles était une des premières à être sollicitées à l'époque par un certain nombre d'acteurs. Nous connaissons d'ailleurs les deux grands acteurs de la publicité en Région bruxelloise.

Je trouve que les remarques de M. Roberti sont extrêmement judicieuses. Je les avais moi-même exprimées au sein du collège, car je pense qu'il existe une véritable problématique autour de ces MUPI publicitaires LED. J'avais d'ailleurs fait part d'un grand nombre de craintes à l'époque.

On nous a présenté ce système comme permettant essentiellement d'éviter la pénibilité de certaines démarches. On n'imagine en effet pas que quelqu'un doive venir chaque semaine changer les publicités.

Lorsqu'on a un message à faire passer de façon urgente, le LED s'impose de façon évidente, car il suffit d'utiliser une clé USB pour changer le message presque immédiatement, en toute sécurité.

Cependant, j'avais demandé des garanties, dont celle d'éviter de diffuser des messages ayant un impact trop important, comme des vidéos. Cette demande a été satisfaite durant les premiers mois. Toutefois, si vous êtes passé ces derniers temps devant ces MUPI publicitaires, vous aurez remarqué qu'aujourd'hui, tous les types de vidéo y sont diffusés, avec un impact potentiel sur la sécurité routière.

[235]

Je voudrais évoquer un autre élément : les zones interdites pour les MUPI publicitaires. Ces zones ont évolué, mais nous retrouvons malgré tout un très grand nombre de MUPI publicitaires en zone interdite. Les zones interdites sont définies tant par les communes que par la Région de Bruxelles-Capitale.

La situation est devenue extrêmement confuse et compte tenu de ces changements, même un chat n'y retrouverait pas ses petits. Je vous encourage donc à vous pencher sur la question avec beaucoup d'attention car nous sommes en présence d'un risque. Au-delà de la sécurité routière, je pense qu'il en va de l'avenir d'une publicité respectée dans l'espace public bruxellois.

[237]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- N'est-ce pas Mme Ampe qui, à la Ville de Bruxelles, a été la première à installer ce type de panneaux ?

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- C'est M. Mayeur qui a insisté, nous n'étions pas demandeurs.

Mme la présidente.- Ce qui se passe à la Ville de Bruxelles y reste, nous sommes à la Région.

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- J'ai le souvenir que Mme Ampe était très contente de ces panneaux !

(Remarques de M. Van Goidsenhoven)

Mais peu importe, la Ville de Bruxelles était la première et la Région a suivi, dans le cadre du contrat Villo. Le gouvernement en a débattu et a approuvé ce type de dispositif.

Bruxelles Mobilité et urban.brussels ont convenu de ne pas placer de panneaux LED dans les zones à concentration d'accidents (ZACA) ou à proximité de celles-ci. Si c'est le cas, les permis sont refusés. Quand les demandes de permis sont introduites, les services d'urban.brussels contrôlent le placement du dispositif et le respect de la réglementation auprès du fonctionnaire délégué. Les ZACA sont donc très importantes pour évaluer les demandes de permis.

Lorsque les panneaux LED se trouvent à proximité immédiate des panneaux de signalisation routière, avec le risque d'interférer avec ces derniers, la demande est également refusée. Il en va de même si le panneau LED est trop proche d'un feu de signalisation. La Région a déjà refusé certaines demandes d'installation et demandé la modification de l'installation sollicitée.

Les zones de police ne sont pas consultées lors de ces procédures d'instruction. Elles ne le sont pas davantage dans le cadre d'un avis concernant le déplacement ou le refus de certaines installations.

[247]

Dans le cadre d'une procédure de recours entamée par cinq communes, le gouvernement a décidé de refuser également les dispositifs demandés en ZACA de type 3. Nous gardons cette ligne de conduite.

En ce qui concerne le contrôle, tant les communes que la Région doivent effectuer des contrôles proactifs. La cellule inspection d'urban.brussels met la priorité sur le respect des permis délivrés impliquant des normes relatives aux aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR), des permis relatifs à l'aménagement de voiries et espaces publics, ainsi que des permis pour les écoles, etc.

En 2019, le parquet et le fonctionnaire sanctionnateur de la Région ont accusé réception de plusieurs procès-verbaux concernant des panneaux publicitaires installés sans permis d'urbanisme ou maintenus au-delà de la date de validité du permis. Des procédures de sanctions administratives sont en cours à ce stade. Plus spécifiquement, s'agissant des dispositifs numériques autorisés dans le cadre de la concession Villo, les communes d'Ixelles, de Woluwe-Saint-Pierre et de Watermael-Boitsfort ont dressé des procès-verbaux pour l'installation et la mise en œuvre de panneaux publicitaires alors qu'un recours suspensif était toujours pendant.

La cellule inspection de la Région a dressé des procès-verbaux dans d'autres communes, à savoir Schaerbeek et Forest. À la suite du désistement du parquet, la procédure de sanction administrative a été lancée et est toujours en cours. Pour le surplus, le contrôle du Code de la route ne relève pas des compétences des contrôleurs urbanistiques, sauf dans l'hypothèse où son respect est érigé en condition d'urbanisme.

Le titre V du projet de règlement régional d'urbanisme (RRU) comporte des dispositions communes aux publicités et enseignes. Ces dispositions communes sont prévues à l'article 4, lequel dispose notamment que les publicités et enseignes ne peuvent pas :

- nuire à la sécurité et à la visibilité de l'ensemble des usagers de la voirie ;
- nuire à la visibilité et l'efficacité de la signalisation routière réglementaire ;
- exposer la circulation motorisée ou non à des reproductions de signaux routiers, ni à des images, messages ou inscriptions ou des parties d'images, messages ou inscriptions clignotantes, ni à des vidéos ou séquences animées, ni à des messages dont la durée est de moins de quinze secondes, ni à des messages en séquences, ni à des messages incitant à une interaction en temps réel.

[249]

En outre, sur le fondement de l'article 5 du projet, la luminance des publicités lumineuses est strictement encadrée. Ces dispositions figurent déjà dans le projet de RRU adopté par le gouvernement précédent en première lecture et soumis à une enquête publique. Des réflexions sont en cours actuellement concernant les modifications supplémentaires à apporter en vue de l'adoption du texte en deuxième lecture.

Je me réfère à ce que je viens de dire au sujet des avis de la Commission régionale de développement (CRD), de l'enquête publique et de l'accord de gouvernement. Le gouvernement mènera un débat sur ces bases, mais tant qu'il n'aura pas pris de décision, je ne peux pas dire dans quel sens nous irons.

Il est vrai que dans l'article 5 du projet du RRU, l'encadrement de la luminance des publicités lumineuses est prévu, tout comme la période d'exploitation des dispositifs en dehors des zones commerciales, qui impose une extinction obligatoire entre minuit et sept heures du matin.

Nous débattons encore de la question des LED au gouvernement. Cela étant dit, il me semble opportun de demander aux communes, à Bruxelles Mobilité ainsi qu'à mes services, un inventaire complet des publicités lumineuses. Je vais m'en charger.

(Remarques de M. Verstraete)

C'est dans le cadre du RRU et du débat que nous menons au gouvernement. Il n'a pas encore eu lieu et je ne peux donc malheureusement encore rien dire. Cependant, vous étiez présent au moment des négociations gouvernementales et vous connaissez donc ma position à ce sujet. C'était d'ailleurs moi qui avais soulevé la question.

[255]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Plusieurs de ces enjeux, dont l'impact sur la préservation de la biodiversité et la consommation d'énergie, échappaient malheureusement aux radars avant 2018. Il est heureux qu'on s'en soucie davantage aujourd'hui.

Vous avez vous-même ouvert la voie à une ville apaisée, moins orientée sur la prééminence de la voiture. En toute logique, les accessoires destinés à capter le temps de cerveau disponible des automobilistes devraient également être réduits.

J'ai bien pris note pour M. Roberti de vos réponses relatives aux procès-verbaux, aux contrôles, à l'action dans les zones à concentration d'accidents (ZACA) et aux enjeux relatifs à la sécurité routière. Cependant, il me semble que vous n'avez pas répondu aux questions relatives à la consommation d'énergie et à la protection des zones sensibles en matière de biodiversité. J'imagine que la préservation de la biodiversité sera prise en compte dans la réforme du RRU.

(Acquiescement de M. Smet)

[259]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Het belangrijkste is dat de ambitie duidelijk blijft en dat er een engagement is. Ik twijfel er niet aan dat u uw best zult doen. U zult dan ook graag horen dat die ambitie breed gedragen wordt. Alle sprekers, zowel uit de meerderheid als uit de oppositie, sporen u aan om doortastend te zijn, om streng op te treden, onder meer met betrekking tot lichtgevende reclame. U hebt bevestigd dat die 's nachts gedoofd zal worden buiten de handelszones. Waarom gebeurt dat niet ook binnen de handelszones? U zou dat alsnog aan de regelgeving kunnen toevoegen.

Het is ook een goede zaak dat de regering de zwarte punten verder wil aanpakken, onder meer aan de verkeerslichten. Daar is in deze commissie heel veel steun voor uitgesproken.

De groenen hebben altijd al veel aandacht gehad voor mobiliteit en parkeren. Dat is niet veranderd. Dat is een erg belangrijke bekommernis voor veel Brusselaars. Het parkeerbeleid vormt een hele sterke hefboom. Vandaag eist het gewest om bij bouwprojecten verouderde installaties te creëren die veel geld kosten. Mensen zijn verplicht om garages te bouwen, zelfs als ze die niet willen. De helft van de Brusselaars heeft geen auto meer en wil geen garage, maar wordt door het gewest verplicht om er toch een te bouwen. Dat is iets waar we absoluut komaf mee moeten maken. De norm moet absoluut nul worden. Ik hoop dat u ons binnenkort vooruitgang op dat vlak zult aankondigen.

[261]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je ne voudrais pas polémiquer mais je pense qu'il s'agit d'un vrai débat. Je suis content qu'il ne se présente pas comme un débat de majorité contre opposition, mais je constate que des liens se tissent enfin entre l'ensemble des partis sur des questions aussi importantes.

Ce débat me tient très à cœur. Des avis de police avaient été émis à propos des risques pour la mobilité et la circulation, mais ils ont été contournés. Il y avait également un problème avec des publicités qui se trouvaient en zone interdite et, à l'époque, la Région a refusé d'agir.

Je suis très heureux que vous puissiez faire le point sur la situation, car les zones interdites se sont très largement étendues. Or, on constate que des permis avaient été octroyés pour un temps limité, mais ce mobilier urbain pour l'information (MUPI) se retrouve parfois en zone interdite. Il y a par ailleurs beaucoup trop d'exceptions, notamment pour Villo.

La problématique de la consommation d'énergie avait déjà été évoquée en 2014. Je suis donc heureux que l'on puisse la remettre à l'agenda politique.

Enfin, nous demandons une luminosité atténuée. Je pense à l'exemple de la publicité pour Coca-Cola, dont j'avais réussi à faire baisser sensiblement la luminosité la nuit, car elle éblouissait les riverains.

(Remarques)

Je vous rappelle qu'à l'époque, il y avait quatre libéraux et huit socialistes. Sur ces thématiques, nous n'avions malheureusement pas pu faire passer tous nos messages.

- *L'incident est clos.*

[265]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "le projet Brouck'R et la protection du patrimoine".

[267]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Le projet Brouck'R est un vaste projet qui prévoit une diminution des constructions avec le maintien de certaines façades de l'ancien siège de l'assureur Allianz sur l'îlot formé par la place de Brouckère et les rues des Augustins, de Laeken et des Hirondelles, à l'exception des cinémas UGC. Toutes les façades historiques donnant sur la place de Brouckère seraient coiffées d'un étage supplémentaire.

Pour les défenseurs du patrimoine, cette intervention contemporaine est inacceptable. En effet, s'il est louable que le projet ambitionne de redynamiser le centre-ville et de créer un ensemble mixte à dominante résidentielle, celui-ci ne devrait pas se faire aux dépens du patrimoine bruxellois.

Cette casquette qui surplombe la place de Brouckère ferait perdre son charme architectural à l'une des plus prestigieuses places de Bruxelles, qui affiche une symétrie et une harmonie éclectique indéniables devant être préservées.

Le 22 janvier dernier, la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) avait d'ailleurs émis un avis défavorable au projet et n'avait pas mâché ses mots ! En effet, elle s'était catégoriquement opposée au nouveau volume contemporain projeté au-dessus des façades remarquables de la place de Brouckère, relevant aussi d'autres problèmes comme la démolition-reconstruction de 45.000 m².

Le 24 juin dernier, la commission de concertation entre les différentes autorités, les associations ainsi que les promoteurs en question a eu lieu mais elle a reporté son avis.

Je suis convaincu que le gouvernement doit, dès à présent, rassembler les différents acteurs afin de trouver une ligne médiane qui permette le redéploiement nécessaire de cet îlot idéalement situé en plein cœur de la ville, tout en tenant compte des remarques et critiques de la CRMS entre autres, des qualités architecturales des façades historiques, des vues, perspectives et ombres portées ainsi que de la qualité de vie au sein de l'îlot, au travers d'une large verdurisation ou de toitures vertes accessibles, par exemple. Bref, un équilibre prudent mais permettant néanmoins un peu d'ambition doit être trouvé, avant que ce dossier ne devienne une nouvelle et triste saga urbanistique.

[269]

Eu égard à ce qui précède, pouvez-vous me dire si des réunions préalables ou postérieures à la commission de concertation ont eu lieu avec les différents acteurs et votre administration ou votre cabinet sur ce dossier ? Quelles sont les avancées ?

Des directives urbanistiques et architecturales ont-elles été fixées pour l'ensemble du projet, notamment concernant l'étage supplémentaire afin de voir s'il pouvait s'intégrer avec les anciennes façades ?

Le temps de traitement des dossiers étant une donnée essentielle pour la réalisation effective d'un projet, savez-vous quand un tel permis pourrait être octroyé ? En cas de refus, des balises claires pourront-elles être fixées afin d'éviter un chancre à cet endroit durant des années ?

[271]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- La commission de concertation a en effet rendu un avis favorable, conditionnel et unanime le 8 juillet. Ensuite, des réunions de tous les acteurs ont eu lieu concernant l'avis pour discuter des différentes réponses possibles à apporter.

Nous sommes maintenant dans l'attente des modifications que le demandeur et les architectes apporteront aux plans. Une fois que les modifications seront introduites, une nouvelle mesure de publicité sera organisée car les modifications demandées par la commission sont substantielles. Dans ce cas, une nouvelle enquête publique est nécessaire. Dès que les nouveaux plans seront introduits, la Ville devra organiser l'enquête publique et le dossier pourra alors être traité dans les meilleurs délais.

[273]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Vous n'avancez aucun argument quant à la valeur ajoutée de cette "casquette" au-dessus des façades historiques de la place de Brouckère. Y a-t-il eu ou prévoit-on des

réunions pour arranger les choses et éviter demain un nouveau coup de poing dans la figure ? Vous voulez une "ville qui a de la gueule", nous craignons que la ville ne s'en prenne "plein la gueule".

Au-delà du jeu de mots, nous souhaitons simplement une belle intégration. C'est un dossier important et nous souhaitons qu'il soit traité avec toute l'attention requise. Nous sommes tous conscients qu'il en va de l'avenir de ce coin emblématique du centre-ville.

- *L'incident est clos.*

[279]

QUESTION ORALE DE M. TRISTAN ROBERTI

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la publicité pour les herbicides".

Mme la présidente.- En l'absence de M. Tristan Roberti, excusé, sa question orale sera lue par Mme Isabelle Pauthier.

[281]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Le confinement nous a permis d'être les témoins de ce que serait un monde libéré de la publicité commerciale dans l'espace public. En effet, l'un des effets secondaires de la crise du coronavirus et du confinement qui s'en est ensuivi a été la neutralisation de la majorité des panneaux publicitaires de la Région. Ainsi, en lieu et place des publicités classiques, nous avons pu voir un message neutre et générique rappelant aux Bruxelloises et aux Bruxellois les gestes barrières pour lutter efficacement contre le Covid-19.

Hélas, la fin du confinement a également marqué le retour de l'envahissement des publicités dans l'espace public bruxellois. Dans le monde d'après, quelle n'a pas été notre surprise de constater que la toute première publicité que nous avons pu voir fleurir sur les différents panneaux publicitaires de la Région, le 18 juin 2020, vantait les mérites d'un désherbant total et non sélectif.

Certes, cet herbicide ne contient pas le tristement célèbre glyphosate - heureusement interdit d'utilisation sur le territoire bruxellois - mais bien un concentré d'acide pélargonique, une molécule tout aussi dangereuse pour l'environnement et notre santé. Il suffit de consulter les différentes fiches de données de sécurité fournies par les fabricants de cette molécule pour s'en rendre compte. Il s'agit d'une molécule corrosive, qui provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves, pouvant aller jusqu'à une perte de la vue. Inhalée, elle peut provoquer des lésions des voies respiratoires. En résumé, un doux cocktail chimique...

C'est au Jury d'éthique publicitaire (JEP) qu'il revient de sanctionner ou non les publicités présentes au sein de l'espace public. Cependant, le JEP est tributaire du monde politique, puisqu'il base ses décisions, d'une part, sur les dispositions légales (loi sur les pratiques de commerce, législation par catégorie de produits et services, etc.) et, d'autre part, sur les dispositions autodisciplinaires (codes, règles et recommandations).

Or, dans son code intersectoriel, le JEP a inclus un code de la publicité écologique qui est formel dans son article 2 : "Aucune publicité ne peut ni inciter, ni donner l'impression d'approuver ou d'encourager des comportements ou actions contraires à la protection de l'environnement." Dès lors, il peut être considéré qu'une telle publicité contrevient de manière formelle aux règles édictées par le JEP.

[283]

Dans le monde de l'après-Covid, alors qu'il devient urgent de préserver la biodiversité et l'environnement, peut-on encore tolérer des publicités qui incitent les consommateurs à acheter de tels poisons ? Les débats au niveau fédéral concernant la suppression de la publicité pour les véhicules SUV ont montré l'urgence de changer de paradigme à ce sujet.

Cette publicité a-t-elle fait l'objet d'une plainte auprès du JEP ? Pourquoi cette publicité a-t-elle été diffusée sur les panneaux publicitaires alors qu'elle contrevient aux règles édictées par le JEP ? Le gouvernement examine-t-il un renforcement des critères environnementaux afin que les publicités pour ce type de produit n'aient plus leur place dans l'espace public bruxellois ?

[285]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre à votre première question. Je ne sais pas non plus vous dire pourquoi cette publicité a été diffusée, car nous n'exerçons pas de tutelle sur le Jury d'éthique publicitaire (JEP), qui est un organe indépendant. Par conséquent, il ne nous communique pas les plaintes qu'il reçoit.

Vous me demandez si M. Maron et moi-même envisageons de renforcer les critères. Sur ce point, vous avez certainement raison. Je peux intervenir lorsque des publicités sont diffusées sur le réseau de la STIB. Je l'ai d'ailleurs déjà fait dans le passé, car il y avait des liens directs. Dans le cas présent, c'est plus compliqué.

M. Maron est chargé de veiller à l'exécution de l'ordonnance de 2013 sur l'usage des pesticides. Cette dernière interdit l'usage général des pesticides à Bruxelles. Ni M. Maron ni moi-même ne disposons de leviers directs pour réagir au travers d'urban.brussels ou de Bruxelles Environnement.

J'espère que M. Roberti a déposé plainte auprès du JEP. Je suis prêt à examiner avec M. Maron les possibilités de créer des leviers au niveau régional. La question est pertinente. Je demanderai d'envisager, conjointement avec urban.brussels et Bruxelles Environnement, les instruments que nous pourrions mettre en place concernant la publicité. Est-ce que cela doit toujours passer par le JEP ? Y a-t-il d'autres méthodes possibles ? La question doit être examinée, puisque nous n'avons pas de réponse immédiate.

[289]

Mme Isabelle Pauthier (Ecolo).- Merci de votre franchise, M. le secrétaire d'État. Je pense qu'il est effectivement important que la Région agisse là où les Bruxellois sont exposés à ce type de publicité.

Je vous remercie de vous engager à faire diligence avec M. Maron sur cette intéressante question.

- *L'incident est clos.*

[291]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "un Monsieur et une Madame cimetières pour la Région de Bruxelles-Capitale".

Mme la présidente.- En l'absence du ministre-président, le secrétaire d'État Pascal Smet répondra à la question orale.

[293]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Les cimetières sont des lieux d'histoire, de patrimoine, de culture et d'architecture. Force est cependant de constater que bien trop de sépultures ou pierres tombales sont aujourd'hui à l'abandon ou fort mal entretenues. En effet, ces espaces ont connu un désintérêt général à Bruxelles et cela se fait ressentir au niveau de leur aménagement et de leur entretien.

Depuis quelques années, la Région wallonne a créé une cellule de gestion du patrimoine funéraire, qui est chargée de mettre en place et de diffuser une politique de gestion dynamique en lien avec une approche économique, de service à la population et aux communes, par la préservation qualitative des sites funéraires anciens et futurs.

Plus précisément, cette cellule prodigue des conseils aux pouvoirs locaux, soutient la mise en place et l'accompagnement des conseils consultatifs communaux pour la gestion des cimetières, apporte un appui juridique et technique aux autorités de tutelle et un appui scientifique dans le cadre de programmes de formation aux métiers spécifiques, comme les fossoyeurs. Enfin, elle gère les appels à projets pour la mise en conformité et l'embellissement des cimetières.

Depuis 2002, cette cellule est représentée par M. Xavier Deflorenne, gestionnaire du patrimoine funéraire, que l'on appelle aussi "Monsieur cimetières" en Wallonie. Il a même été désigné comme l'une des personnalités namuroises qui ont marqué l'année 2019.

La Région de Bruxelles-Capitale compte une trentaine de cimetières et funérariums sur son territoire, dont quelques-uns méritent une attention toute particulière du point de vue patrimonial, mais aussi touristique. Je pense notamment aux cimetières de Laeken, d'Ixelles, de Bruxelles et du Dieweg. Pourtant, à ma connaissance, seule la Ville de Bruxelles et la commune d'Ixelles ont créé une fonction de conservateur de cimetière.

[295]

Vos services ont-ils pris contact avec la cellule de gestion du patrimoine funéraire de la Région wallonne afin de discuter de cette problématique ?

Les dix-neuf communes sont-elles intéressées par la création d'une telle cellule ?

À quels services régionaux les communes font-elles actuellement appel pour les conseils et recommandations en matière de gestion des cimetières ?

L'agence visit.brussels a-t-elle développé une initiative pour mettre en valeur nos cimetières et leur patrimoine funéraire ?

Un ou une gestionnaire du patrimoine funéraire sera-t-il désigné à Bruxelles, comme c'est le cas en Wallonie ?

[297]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Il n'y a pas encore eu de contact avec la cellule de gestion du patrimoine funéraire de Wallonie.

Par le biais de sa direction du patrimoine culturel, urban.brussels est déjà en contact avec les gestionnaires des cimetières classés afin de les accompagner et les conseiller dans les problématiques qu'ils rencontrent. Il n'y a pas eu de contact spécifique avec les dix-neuf communes pour savoir si elles souhaitaient la création d'une cellule similaire à celle qui existe en Wallonie.

Concernant les cimetières classés, les communes s'adressent à urban.brussels qui est l'interlocuteur principal dans le cadre des travaux de conservation, de restauration et de réaffectation, ainsi que dans le cadre d'un plan de gestion patrimoniale tel que prévu par le Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat). Si visit.brussels prenait ce genre d'initiative, urban.brussels serait ravie d'y être associée.

Nous avons organisé une réunion entre visit.brussels et urban.brussels afin de mettre davantage en valeur le patrimoine bruxellois. Comme vous le savez, je souhaite exercer au maximum ma compétence relative au patrimoine.

Il y a actuellement, au sein de la direction du patrimoine culturel d'urban.brussels, une personne de référence pour le traitement des demandes de travaux relatifs au patrimoine funéraire et dans le cadre des plans de gestion patrimoniale des cimetières classés. Vu la différence de taille et de volume de travail qui existe entre le patrimoine funéraire en Wallonie et à Bruxelles, la création d'un poste spécifique pour la gestion du patrimoine funéraire classé n'est pas envisageable actuellement, notamment en raison de contraintes budgétaires.

Il existe une personne de référence au sein de l'administration mais je ne suis pas certain qu'elle apprécierait d'apposer le titre de Madame ou Monsieur cimetières sur sa carte de visite.

[299]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Il est intéressant de savoir que, contrairement à la Wallonie, il n'y aurait peut-être pas un volume suffisant de travail à Bruxelles. Toutefois, la qualité de bon nombre de nos cimetières bruxellois - je pense à ceux de Laeken, de Bruxelles, du Dieweg et d'Ixelles - permettent de croire qu'il existe un intérêt, puisque deux communes sur dix-neuf ont estimé devoir engager des personnes à plein temps pour effectuer le travail, dont je salue la qualité. Je connais bien le cimetière de Bruxelles où le travail réalisé est exemplaire, il faut le souligner.

Cependant, un accompagnement en la matière, que l'on ait ou non le titre de "Monsieur ou Madame cimetières", est justifié, car ce patrimoine disparaît rapidement et nous avons tout à y perdre. Il s'agit du patrimoine de tous les Bruxellois, de tous les Belges. Il est important, compte tenu de ce qui a déjà été perdu ou pillé ces dernières années, de garder une attention vigilante à la question.

- *L'incident est clos.*

[303]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'avenir des pétitions de classement".

[305]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Dans la déclaration de politique générale (DPG) du gouvernement bruxellois, il est souligné que, dans la plupart des compétences, pour l'adoption de grands projets d'aménagement ou de mobilité et au-delà des règles de concertation obligatoire, le gouvernement privilégiera une concertation et une participation en amont de la population concernée et des parties prenantes.

Une association citoyenne régionale bien connue des défenseurs du patrimoine - Pétitions-Patrimoine - avait été créée en 1993, à la suite de la démolition d'une maison Art nouveau située au numéro 120 de l'avenue de Tervueren. Malheureusement, en juin 2018, cette association a fait le choix de se dissoudre, à la suite de la révision de l'ordonnance bruxelloise de 1993, due à la révision du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) en 2009. Celle-ci avait ôté toute portée contraignante à la prise en compte des pétitions de classement.

Pourtant, après avoir hérité des compétences de la protection du patrimoine détenues par l'État fédéral en 1993, notre Région s'était dotée d'une législation innovante et reconnue comme très en pointe à l'époque, permettant à des pétitions signées par au moins 250 Bruxellois d'être obligatoirement mises à l'agenda du gouvernement bruxellois, en vue de protéger certains biens de notre patrimoine.

Ainsi, ce sont des centaines d'avis, de participations à des commissions de concertation, de communiqués de presse et d'actions médiatiques réussies qui ont permis d'aboutir, dans certains cas du moins, à des classements ou à tout le moins à une sensibilisation suffisante pour éviter les démolitions patrimoniales. Parmi ces innombrables dossiers, j'évoquerai le garage Citroën. À l'époque, l'association avait été la seule contre tous à défendre la préservation du bâtiment.

Depuis lors, la Région a largement revu ses outils planologiques, qu'il s'agisse du plan régional d'affectation du sol (PRAS) ou du Cobat – et pas toujours en faveur de la protection du patrimoine –, pour entériner la dérogation par défaut, comme récemment avec les nouveaux plans d'aménagement directeur (PAD). Notre patrimoine bruxellois est aujourd'hui toujours menacé par endroits, et les outils citoyens permettant sa sauvegarde et sa préservation sont aujourd'hui très fragilisés.

[307]

Dois-je rappeler la menace qui plane notamment sur l'immeuble des rues du Marais et des Sables, dont la démolition a été acceptée et entérinée par les autorités bruxelloises ? La Région a pourtant tellement besoin de ce type d'association qui attirent l'attention sur les menaces et les risques qui continuent de peser sur notre patrimoine.

Quels sont les outils institutionnels et outils citoyens actuels pour protéger et valoriser notre patrimoine ? La Région en fait-elle la promotion ?

Une modification du Cobat est-elle prévue afin de permettre à des associations telles que Pétitions-Patrimoine de lancer à nouveau des pétitions de classement ? Dans le cas contraire, pouvez-vous m'apporter des précisions sur les raisons de ce recul participatif ?

Mme la présidente.- Votre troisième question a été supprimée par le Bureau élargi.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je pense cependant qu'elle avait du sens car elle était liée au droit de pétition.

Enfin, à l'époque, Pétitions-Patrimoine reprochait au gouvernement bruxellois de ne pas mettre à l'agenda l'étude de ces pétitions de classement. Quelles sont aujourd'hui les garanties pour éviter ces travers alors que la récente ordonnance n'impose pas de délai ?

[313]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- En matière de préservation du patrimoine, le gouvernement peut lancer l'inscription sur la liste de sauvegarde et la protection légale. Ces mesures de protection peuvent également être proposées par la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) ou demandées par le propriétaire du bien, le collège des bourgmestre et échevins de la commune où celui-ci se situe, ou encore par voie de pétition par une association sans but lucratif ayant pour objet social la préservation du patrimoine.

Ces mesures permettent la valorisation de notre patrimoine et donnent également au public l'occasion de prendre une part active dans la gestion du patrimoine par le biais des pétitions. Cette possibilité ne bénéficie pas d'une large publicité, ce qui n'empêche pas différentes communes et propriétaires d'introduire régulièrement des demandes de classement.

L'option du classement par voie de pétition est, elle aussi, régulièrement utilisée. Il existe, par ailleurs, différents groupes d'intérêt et asbl, comme Pétitions-Patrimoine, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), l'Atelier de recherche et d'action urbaines (ARAU), ainsi que des comités de quartier spécifiques qui connaissent ces procédures et en font la publicité auprès du grand public.

À côté de ces mesures spécifiques pour la sauvegarde individuelle de biens, un grand nombre de bâtiments sont inscrits à l'inventaire du patrimoine. Tous les monuments et ensembles qui, suivant les dispositions transitoires, ont fait l'objet d'une autorisation ou ont été bâtis avant le 1er janvier 1932, sont repris dans l'inventaire.

Par conséquent, en vertu du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), pour ces biens, toute demande de permis d'urbanisme ou de certificat d'urbanisme est soumise à l'avis de la commission de concertation, qui ira souvent de pair avec une enquête publique en raison de la nature des travaux prévus. Les asbl susmentionnées peuvent également y être représentées, tout comme le grand public peut prendre connaissance du dossier et des plans à l'occasion de la commission de concertation et formuler d'éventuelles remarques ou objections.

Les Journées du patrimoine du week-end dernier permettent également au grand public de découvrir le patrimoine régional et l'instrumentaire existant de classement, de sauvegarde et d'inventorisation.

Le dépôt de pétition pour le classement du patrimoine est et reste possible. Il est régi par le Cobat, à partir de l'article 210 pour l'inscription sur la liste de sauvegarde et de l'article 222 pour le classement. Plusieurs conditions doivent cependant être respectées : le classement est demandé par une association sans but lucratif qui a recueilli les signatures de 150 personnes âgées de dix-huit ans au moins et domiciliées dans la Région ; cette association doit avoir pour objet social la sauvegarde du patrimoine, et ses statuts doivent être publiés au Moniteur belge depuis au moins trois ans.

[315]

La réglementation relative au traitement des demandes de classement est également régie par le Cobat, en tout cas pour ce qui est des demandes de classement.

L'article 222 du Cobat énonce toute une série de délais, je ne vous en lis que le paragraphe 5 : "À défaut de décision dans le délai prévu au § 4, toute personne intéressée peut, par lettre recommandée avec accusé de réception, adresser un rappel au gouvernement. Si, à l'expiration d'un nouveau délai de 30 jours prenant cours à la date de l'accusé de réception de la lettre de rappel recommandée, le gouvernement n'a pas adopté de décision, la procédure est caduque de plein droit. Ce délai est prolongé d'un mois si tout ou partie de ce délai court pendant les périodes de vacances scolaires d'été."

En ce qui concerne l'inscription sur la liste de conservation, le Cobat ne prévoit aucun délai spécifique. Mais il est exceptionnellement rare que celle-ci soit demandée par voie de pétition et la demande est normalement traitée dans un délai raisonnable.

[317]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je déplore la disparition de l'asbl Pétitions-Patrimoine tout autant que le recul en la matière, c'est-à-dire la suppression de l'obligation faite au gouvernement d'examiner les pétitions soumises.

Il est possible de déposer une pétition comportant 150 signatures, mais le gouvernement peut ne pas y répondre. Un rappel peut être envoyé. En l'absence de réponse, la demande est considérée comme caduque, nulle et non avenue.

C'est regrettable, car ces pétitions répondent à une véritable nécessité dans le contexte actuel où le gouvernement s'est substitué à de nombreux promoteurs en se faisant le représentant du droit et de la légitimité.

C'est particulièrement flagrant dans le cadre des plans d'aménagement directeur (PAD). La possibilité n'existe plus aujourd'hui de sauvegarder un bien, même si celui-ci fait l'objet d'un véritable engouement populaire. C'est la manifestation d'un véritable recul. Il serait dès lors opportun que la majorité recrée un dispositif équivalent à celui supprimé en 2009.

Les acteurs de 2009 ont beau être les acteurs d'aujourd'hui, ils se rendront peut-être compte du recul participatif. La troisième question que je voulais poser aujourd'hui sur la participation a d'ailleurs été supprimée. Je le déplore.

- *L'incident est clos.*

[321]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'aménagement de la place Saintelette".

[323]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Dans la déclaration de politique régionale (DPR) du gouvernement bruxellois, il est souligné que "l'aménagement du territoire et le développement urbain forment une composante et un outil essentiels dans la construction de la société bruxelloise. Ils définissent la manière dont les Bruxellois habitent en ville, travaillent, se déplacent, apprennent ou jouent". Le projet de réaménagement de la place Saintelette, située dans l'axe du boulevard Léopold II et enjambant le canal, s'inscrit dans cette dynamique.

En avril dernier, vous aviez annoncé une refonte totale du quartier, avec une place-pont surplombant le canal, ainsi qu'une placette verdurisée agrémentées de terrasses. Force est de constater que malgré les calendriers annoncés, le projet de réaménagement de la place est toujours en attente. En 2017, Bruxelles Mobilité avait lancé un marché public pour désigner une équipe pluridisciplinaire chargée d'accomplir une mission complète d'auteur de projet (conception et suivi d'exécution des travaux) pour réaménager la place. Le budget prévu s'élevait à dix millions d'euros, hors TVA.

En avril 2019, le jury présidé par le maître-architecte de la Région de Bruxelles-Capitale avait sélectionné les bureaux Agence Ter, Karbon' et Arcadis. Ceux-ci disposaient d'une année pour préparer les plans du réaménagement de la place Saintelette. Or nous sommes en septembre 2020 et, telle Sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir.

À la suite des premières projections, quelles sont les modifications apportées par les bureaux susmentionnés ? Quelles sont les (nouvelles) échéances du projet ? Vous serait-il possible d'actualiser le calendrier de présentation du projet, de demande de permis et de phasage approximatif du chantier ?

Au centre de la pelouse du square Saintelette, l'ancien logo de la Région bruxelloise est toujours présent sous forme de parterre et entretenu par les services régionaux. Vos services ont-ils prévu de le remplacer par le nouveau logo ces prochains mois ? Si oui, quel en sera le coût ?

En sous-sol, il existe une station de métro fantôme de la ligne 2 restée inachevée, entre les stations Yser et Ribaucourt. Qu'en est-il de l'état de ce sous-sol ? Est-il prévu de le valoriser dans le cadre de ce projet ?

Enfin, les deux passerelles sont financées dans le cadre du Fonds européen de développement régional (Feder). Sachant que le programme Feder doit être utilisé au cours de la période 2014-2020, qu'en est-il des échéances ? Des contacts ont-ils été pris afin de garantir le financement du projet ?

[325]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Je ne comprends pas pourquoi la question m'est posée. Je peux éventuellement le comprendre au vu de l'historique du dossier, puisque c'est moi qui ai lancé le dossier de la place Saintelette et désigné le bureau d'architectes pour le réaménagement. Pour le projet du Feder sur les

passerelles cyclo-piétonnes, j'ai pu, en juin 2019, nommer un bureau d'architectes louvaniste de Gijs Van Vaerenbergh et le bureau d'ingénieurs Util, en vue de réaliser un dessin sur la base de projets concrets.

Bien entendu, je vais encore jouer un rôle très important car je dois, avec mon administration, délivrer les permis. Je vais donc déterminer la façon dont les projets vont être réalisés. Cependant, l'instrumentalisation n'est aujourd'hui pas entre mes mains. C'est ma collègue Elke Van den Brandt qui est compétente pour le réaménagement. Elle doit évidemment le faire en étroite collaboration avec nous, puisque nous allons prendre la décision de délivrer ou non le permis.

Je sais que des concertations avec les riverains et d'autres acteurs étaient prévues dans le cahier des charges pour mai 2020, mais elles ont dû être annulées à la suite de la crise du Covid-19. Tous les points que vous soulevez sont prévus dans le cahier des charges.

À ce stade, je n'ai pas connaissance des plans concrets pour la place Saintelette, ni de plans évolués ou plus détaillés dans le cadre des passerelles cyclo-piétonnes du projet du Feder. Vous savez qu'un abaissement et un élargissement progressifs des quais au niveau des trois ponts était prévu. J'attends les plans et l'organisation des réunions sur le projet.

Dans l'intervalle, je ne vois pas comment je pourrais répondre à votre question. Concernant la station fantôme, il est vrai que j'ai travaillé sur ce point dans le cadre de mes fonctions antérieures. Bruxelles Mobilité a réalisé une étude provisoire du coût de mise en œuvre, mais je pense qu'il faut reposer ces questions à Mme Van den Brandt en commission de la mobilité. Le message doit peut-être être passé en Bureau élargi. Il me semble qu'il l'a été.

Mme la présidente.- Cela n'a pas encore été dit, mais je pense effectivement qu'il faudra que votre groupe répercute cette problématique.

[329]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je suis déçu, car cette question mérite que l'on y attache de l'importance. Des délais ont été évoqués.

M. le secrétaire d'État, vous étiez auparavant chargé de ces questions et je pensais donc que ma question orale vous était adressée par défaut. Il arrive très régulièrement que nos questions soient renvoyées vers un autre membre du gouvernement. J'aurais compris que ce soit le cas. Maintenant, j'ai l'impression de faire deux fois le même travail !

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- Ma collègue sera heureuse de vous répondre.

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je réinscrirai cette question à l'agenda au plus vite avec l'autorisation du Bureau élargi, afin d'obtenir une réponse dans les plus brefs délais. Ce quartier le mérite.

- *L'incident est clos.*

[337]

QUESTION ORALE DE MME FRANÇOISE DE SMEDT

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'avis favorable de la commission de concertation pour le projet 'Key West'".

[339]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Début juillet, nous avons appris que la commission de concertation avait rendu un avis favorable au projet "Key West" à Anderlecht, qui prévoit plus de 500 logements privés et près de 400 places de stationnement.

Cependant, ce projet est vu d'un mauvais œil, notamment par Inter-Environnement Bruxelles (IEB) qui dénonce "un projet immobilier massif illustrant une densification à outrance en décalage total avec les besoins des quartiers de Cureghem". De plus, la fédération qui regroupe quelque 80 comités de quartiers et groupes spécialisés qualifie ce projet de "mastodonte immobilier".

Pour le PTB, ce projet imposant ne répond pas aux enjeux environnementaux, sociaux et de mobilité. En effet, la taille des tours effacera complètement la zone du canal et il ne sera pas agréable de s'y promener à cause des puissants courants d'air qu'elles provoqueront.

Concernant la mobilité, la commune est en train de mener une politique qui vise à réduire le nombre de voitures sur son territoire. Il nous paraît alors contradictoire de rendre un avis favorable à un projet qui propose de construire près de 400 places de stationnement.

Enfin, le projet ne prévoit aucun logement social ni d'équipement public. On est face à un projet spéculatif sur dix ans qui va contribuer à faire exploser encore plus le coût des loyers. Les familles ont de plus en plus de mal à se loger à Bruxelles, et la crise sanitaire n'a rien arrangé.

D'un autre côté, à Woluwe-Saint-Pierre, un projet de 29 logements publics de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) avec une crèche s'est fait, quant à lui, recaler par la commission de concertation au motif que les gabarits étaient trop hauts et que l'enquête de mobilité n'avait pas tenu compte des nouveaux habitants.

[341]

Nous sommes interpellés par le fait que, d'un côté, lorsqu'il s'agit de logements privés, on prévoit de hautes tours avec des places de stationnement et que, de l'autre, on recale des projets de logements sociaux.

Avez-vous prévu de renégocier divers éléments avec la commune d'Anderlecht ?

Ainsi, pour ce qui est de la mobilité, avez-vous prévu de privilégier le développement des transports en commun au lieu de l'utilisation de la voiture ?

Ne serait-il pas possible de réactiver le levier des charges d'urbanisme pour augmenter le taux de logements sociaux ? J'ignore d'ailleurs où en est la réforme prévue par l'accord de gouvernement. Les terrains publics se raréfient, nous devrions donner la priorité aux logements sociaux.

Comment prenez-vous en considération l'avis de la fédération des comités de quartiers et des groupes spécialisés qui a dénoncé ce projet mastodonte ?

[343]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État.- La demande de permis d'urbanisme relative à ce projet est encore à l'instruction. J'en tiendrai compte en vous livrant mes réponses.

Le projet se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) Biestebroeck qui encadre le développement de la zone. Les logements sociaux ne sont pas imposés par ce PPAS et les charges d'urbanisme déterminées par les prescriptions du PPAS sont affectées prioritairement à la réalisation d'équipements scolaires dans le périmètre du plan. Elles peuvent également porter sur les espaces publics et le logement.

Dans ce cadre, et à ce stade, le demandeur a formulé des propositions d'affectation des charges aux espaces publics dans le périmètre de la demande de permis d'urbanisme et en dehors de celui-ci.

En prenant du recul et en considérant dans leur ensemble les projets des alentours, compris dans le périmètre du PPAS, on constate que des projets de logements sociaux et de logements conventionnés ainsi qu'une école sont prévus sur les sites Citygate II, City Dox et Petite Île. N'oublions pas que toute cette zone sera développée par la Région et la commune d'Anderlecht. Le Conseil d'État a, il est vrai, annulé partiellement le PPAS, mais pas pour ce qui concerne le projet dont nous parlons.

Je souhaite évidemment privilégier le développement des transports en commun au lieu de l'utilisation de la voiture. Il est d'ailleurs demandé au promoteur de mener une réflexion, lors du développement du projet, pour encourager les modes actifs.

[345]

Ici, le projet prévoit 383 emplacements de stationnement. Ce taux de 0,71 place est conforme à la fourchette prévue par les prescriptions du PPAS. Le projet permet l'installation ultérieure de bornes de recharge pour les véhicules électriques et une gestion spécifique des emplacements mutualisés.

Le projet prévoit 861 emplacements pour vélos en sous-sol et 108 emplacements non sécurisés dans l'espace public. La STIB et la SNCB pourraient améliorer la connexion du site, mais ces acteurs publics sont, bien entendu, distincts du promoteur.

Le site suit les lignes directrices du plan régional de développement durable (PRDD) et fait partie d'un projet de densification sur les abords du canal régi par le PPAS de Biestebroeck qui a fait l'objet d'un rapport d'incidences environnementales approfondi.

Lorsque la commission de concertation rend son avis, c'est toujours en tenant compte des avis et réclamations émis durant l'enquête publique.

Il faut construire plus de logements - social, conventionné, classique... - à Bruxelles. Sinon, les prix vont encore augmenter. Prenons l'exemple de la ville de San Francisco, qui a arrêté de construire des appartements : c'est aujourd'hui l'une des villes les plus chères et les plus gentrifiées au monde.

[347]

Même si l'augmentation des prix est moins forte que prévu, elle existe bel et bien. Nous ne voulons pas voir les citoyens quitter les villes pour aller vivre à la campagne car, ce faisant, ils contribuent à la suburbanisation et empiètent sur les zones vertes.

Par conséquent, nous avons l'obligation de densifier l'habitat chaque fois que nous construisons des logements, en le faisant de manière intelligente, et de penser aux espaces publics. Les deux aspects vont de pair.

Il faut en effet également construire des appartements pour tous les publics à Bruxelles.

[349]

Mme Françoise De Smedt (PTB).- Il est évident qu'il faut créer du logement - nous n'avons jamais dit le contraire - et de manière intelligente. Il existe encore à Bruxelles de nombreux espaces vides qui pourraient être rénovés pour y créer du logement abordable, c'est l'une des façons de densifier le parc de logements.

Quant au projet Key West, j'étais sûre, M. le secrétaire d'État, que vous alliez me répondre que des logements sociaux et publics étaient déjà prévus par le PPAS. Cependant, en regard de l'ensemble du PPAS et du nombre de logements qui seront créés, la proportion du logement social est assez réduite. C'est pourquoi nous vous demandons d'insister auprès des promoteurs pour que du logement social supplémentaire soit inclus aux gros projets à proximité de cette zone regroupant du logement public. L'espace est restreint, autant saisir tous les leviers à notre disposition. Nous vous demandons donc d'intervenir encore auprès de la commune d'Anderlecht pour pouvoir faire évoluer les choses dans le cadre du PPAS.

- *L'incident est clos.*

[353]

QUESTION ORALE DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À M. PASCAL SMET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'URBANISME ET DU PATRIMOINE, DES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "l'état d'avancement de l'inventaire du sous-sol bruxellois dans le cadre des possibilités d'aménagements urbains souterrains".

[355]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- M. le secrétaire d'État, je souhaitais revenir vers vous concernant la question enthousiasmante de l'appropriation du sous-sol dans le cadre du développement urbain dans notre Région.

En février dernier, vous m'avez expliqué que perspective.brussels réalisait un inventaire complet du sous-sol bruxellois, en collaboration avec urban.brussels, et d'autres opérateurs régionaux. La réalisation de cet inventaire constitue évidemment un prérequis nécessaire à différentes utilisations envisageables du sous-sol bruxellois. Outre les affectations d'espaces culturels, d'entrepôts, d'infrastructures diverses et de logements, une autre possibilité originale concerne la plantation d'arbres, qui a fait l'objet d'une question précédente.

À cet égard, vous avez sans doute lu l'interview de l'architecte paysagiste Bas Smets, parue dans Le Soir cet été. Celui-ci plaide énergiquement en faveur de la création de réservoirs d'eau pluviale ou de nappes aquifères artificielles en sous-sol, afin de pouvoir planter des arbres au-dessus. Il s'agirait donc de récupérer l'eau à l'endroit où elle tombe et de la conserver pour en faire un réservoir d'eau. Pour rendre ce type d'opérations réalisable, Bas Smets demande qu'une cartographie exhaustive du sous-sol ainsi qu'une projection en trois dimensions (mapping 3D) soit réalisées, afin d'identifier les endroits où il y a de la place. Nous voyons donc que la réalisation d'un inventaire prend ici tout son sens.

Que pensez-vous de cette possibilité de créer des réservoirs d'eau en sous-sol ? À l'heure où l'on parle sans cesse de verduriser la ville en y plantant des arbres, mais que l'on semble encore trop souvent buter sur un sol trop minéral non compatible avec la plantation d'arbres en nombre, cette possibilité vous apparaît-elle comme une alternative crédible, ou à tout le moins intéressante ?

[357]

Des contacts à ce sujet ont-ils déjà eu lieu avec vos homologues chargés de l'environnement et des voiries régionales ?

Bas Smets mentionne également deux études de cas qui ont été lancées à Laeken et dans le quartier européen. Pourriez-vous nous en dire plus à ce propos ?

Enfin, je souhaiterais savoir quelles sont les dernières avancées dans la réalisation de cet inventaire du sous-sol ? Quelle est la méthode employée par perspective.brussels ? Dispose-t-on d'un calendrier et d'objectifs précis ?

Quels sont les opérateurs régionaux concernés par cette cartographie ? Des contacts avec les nombreux impétrants actifs sur le territoire régional ont-ils été pris à cette fin ? Bruxelles Mobilité est-elle également associée à cette initiative ?

[359]

M. Pascal Smet, secrétaire d'État. - J'ai déjà indirectement répondu à votre question dans le cadre du premier débat de cet après-midi.

Il est vrai que de premières réflexions sont menées au sein de différentes administrations, dont urban.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité et la STIB, mais l'initiative revient à perspective.brussels, dont mon collègue Rudi Vervoort a la compétence. Pour ce qui est d'un calendrier et d'objectifs précis pour l'inventaire du sous-sol, je vous invite donc à vous adresser à mon collègue.

Cela étant, je sais qu'en ce qui concerne les arbres, Bruxelles Environnement a demandé le cahier des charges établi par la Ville de Bruxelles pour Laeken et le quartier européen. Il peut donc être également utile de demander un état des lieux à mon collègue Alain Maron.

Il va de soi qu'urban.brussels va collaborer efficacement avec perspective.brussels et Bruxelles Environnement, qui sont réellement chargées du dossier.

[361]

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Évidemment, nous sommes au cœur d'une dimension multidisciplinaire et nous comprenons par cela qu'il est indispensable de se coordonner. Naturellement, le risque est que chacun se renvoie la balle en disant que l'autre doit prendre les initiatives et porter le cas échéant tous les projets et initiatives sur ses épaules.

J'attire l'attention sur le potentiel et l'enjeu du sous-sol dans les années qui viennent. Il ne faut pas agir n'importe comment. D'autres villes sont confrontées à cette approche et nous devons être plus performants. Il en va de l'enjeu évident du bon usage du foncier. Par le passé, Bruxelles n'a pas toujours été exemplaire en la matière. Il y a là un enjeu spécifique qui peut paraître superfétatoire aux yeux de certains.

Dans tous les cas, si nous souhaitons conserver ce potentiel, il va falloir s'emparer de ces dossiers. Nous voyons qu'il y a différentes manières de l'aborder. Des enjeux en lien avec des espaces publics, avec la possibilité d'agrandissement de logement, avec la capacité d'implantation d'arbres.

Manifestement, si nous souhaitons ne pas accumuler de retard, nous devons prendre ce dossier à bras-le-corps.

Je souhaite que ce débat soit renforcé et que la question soit poussée aux avant-postes des questionnements sur le développement territorial de Bruxelles.

- *L'incident est clos.*

[365]

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW SOETKIN HOESSEN

**AAN DE HEER PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS
HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR STEDENBOUW EN ERFGOED,
EUROPESE EN INTERNATIONALE BETREKKINGEN, BUITENLANDSE HANDEL EN
BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,**

betreffende "de werkgroep rond koloniale symbolen in de openbare ruimte en de inventarisatie van diezelfde symbolen".

[367]

QUESTION ORALE JOINTE DE M. KALVIN SOIRESSE,

concernant "le lancement du groupe de travail sur la présence des symboles coloniaux dans l'espace public".

[369]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Midden juli deed urban.brussels op uw initiatief een oproep tot kandidaten voor een werkgroep over de aanwezigheid van koloniale symbolen in de openbare ruimte. Die

moet aandachtspunten aanreiken op basis waarvan de Brusselse regering haar houding over het onderwerp zal bepalen om op die manier een gewestelijke visie te ontwikkelen voor het volledige grondgebied. De werkgroep zou aanvankelijk eind september van start gaan. Ondertussen stond in een bericht van urban.brussels op sociale media dat de deadline voor de kandidaatstelling werd verlengd van 7 tot 28 september.

Het thema dekolonisering van de openbare ruimte is voor Groen en vele andere partijen in dit parlement belangrijk, getuige de resolutie die op 17 juli met ruime meerderheid werd goedgekeurd in de plenaire zitting. In die resolutie roepen we de Brusselse regering onder meer op om:

- wetenschappelijk onderzoek in overleg met de verenigingssector op te starten voor de opmaak van een inventaris van de koloniale overblijfselen in de openbare ruimte;
- een stuurgroep op te richten die representatief is voor Brussel en bestaat uit vertegenwoordigers van verenigingen en academici. Die stuurgroep moet onder meer voorstellen formuleren over de plaats en de behandeling van koloniale overblijfselen in Brussel en gemeenten begeleiden;
- nieuwe wegen, gebouwen en infrastructuur in overleg met de gemeenten te noemen naar personen die zich tegen het kolonialisme hebben verzet;
- infrastructuur of artistieke creaties in de openbare ruimte op te richten ter ere van personen die positieve waarden inzake antiracisme, antikolonialisme, mensen- en vrouwenrechten uitdragen.

[371]

Hoeveel kandidaatstellingen hebt u tot dusver ontvangen? Wat is het profiel van de kandidaten?

Hoe verloopt de selectieprocedure nadat de kandidaatstellingen afgesloten worden? Hoelang duurt die procedure? Naar welke profielen wordt gezocht? Hoe wordt diversiteit gegarandeerd?

Wat is de missie en het mandaat van de werkgroep? Hoelang zal ze bestaan?

Krijgen de geselecteerde deelnemers een vergoeding? Zo ja, hoeveel bedraagt die?

Wat is de planning van de werkzaamheden? Wanneer gaat de werkgroep van start? Hoeveel bijeenkomsten zijn er gepland? Wanneer verwacht u een eventueel tussentijds rapport en het eindrapport?

Hoe past het werk van de werkgroep in het bredere beleid van de regering? Hoe werkt u samen met de andere regeringsleden die bevoegd zijn voor beleidsdomeinen als discriminatie, gelijke kansen, openbare werken enzovoort?

Hoe wordt er samengewerkt met de andere beleidsniveaus, met name de gemeenten, de gemeenschappen en de federale overheid, en meer bepaald met de Kamercommissie die zich over het koloniale verleden buigt?

Zal er een overzicht worden opgesteld van de koloniale overblijfselen in de Brusselse openbare ruimte, zoals gevraagd in de resolutie, om het werk van de werkgroep te ondersteunen?

[373]

M. Kalvin Soiresse (Ecolo).- Cette question porte sur un élément important pour l'avenir de notre Région. Beaucoup d'encre et de salive ont coulé depuis plusieurs mois sur la question de la décolonisation de notre espace public. De multiples débats ont eu lieu, suscitant tensions et espoirs. Ces débats ont aussi eu lieu au Parlement bruxellois. Tout le monde a pu y prendre part, ce qui a abouti à cette résolution votée à une large majorité.

À l'occasion de cette rentrée parlementaire, alors que les esprits se sont quelque peu apaisés, nous entrons dans une nouvelle phase, celle de la concrétisation des engagements du gouvernement en la matière et de la prise en compte de la volonté exprimée lors de ces différents débats. Un grand nombre de citoyens, de militants et d'associations attendaient depuis longtemps ces avancées et s'en sont réjouis.

Dans cette perspective, à la mi-juillet, vous aviez lancé, à travers urban.brussels et au nom du gouvernement, un appel à candidatures afin de créer le groupe de travail qui sera chargé de proposer des éléments de réflexion par rapport à l'attitude que le gouvernement doit adopter vis-à-vis de ces symboles, dans le cadre des compétences de la Région.

La première grande échéance de ce groupe de travail était fixée pour le mois de septembre. Ce cap étant passé, nous souhaiterions faire un premier point avec vous sur sa mise en place. La clôture des candidatures était prévue pour le 7 septembre, mais le délai a été prolongé jusqu'au 28 septembre, comme indiqué sur le site d'urban.brussels sans aucune autre précision.

[375]

Pourquoi ce délai a-t-il été prolongé ?

Selon les termes de l'appel à candidatures, le groupe de travail devait être lancé à la fin du mois de septembre, un rapport intermédiaire était attendu pour la fin de l'année 2020 et le rapport final, pour 2021. La prolongation du délai pour l'appel à candidatures a-t-elle un impact sur l'agenda ? Si oui, pouvez-vous faire le point sur les nouveaux délais ?

L'appel fixe aussi des conditions concernant les profils qui seront retenus, comme l'expertise dans les domaines du patrimoine - qui est une très bonne chose parce qu'on parle très peu du patrimoine et de l'aménagement du territoire -, de l'histoire coloniale, de la décolonisation, la connaissance de la diaspora congolaise, l'appartenance au milieu académique ou associatif, mais aussi des critères liés au genre et à l'âge.

Pouvez-vous nous détailler le nombre de candidatures reçues et les profils représentés ? Correspondent-ils globalement aux critères précités ?

Toujours selon l'appel à candidatures, le groupe comprendra dix membres au minimum et vingt au maximum. Sur quelles bases sera déterminé le nombre précis de membres ? Ce nombre inclut-il les représentants d'urban.brussels, de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) et des communes ?

Il est prévu que les communes concernées soient représentées par un membre dans le groupe de travail. Quels sont les critères qui permettent de considérer qu'une commune est concernée ? On sait qu'en fonction des communes, la présence de la question coloniale dans l'espace public varie. Elle n'est, par exemple, pas la même à Saint-Gilles et à Etterbeek. Les communes seront-elles toutes impliquées ?

Quelle est la composition du comité de sélection des membres de ce groupe de travail ?

Les membres du groupe de travail seront-ils rémunérés ou défrayés ? À quelle hauteur ?

Enfin, comment le groupe de travail intégrera-t-il à ses travaux les recommandations de la résolution votée par le parlement bruxellois à ce sujet ?

[377]

De heer Pascal Smet, staatssecretaris.- Er is inderdaad een werkgroep opgericht die de regering moet adviseren over de beslissingen die ze, binnen haar bevoegdheden, moet nemen over de aanwezigheid van koloniale symbolen in de openbare ruimte. Het spreekt voor zich dat de regering dat voor alle negentien gemeenten in het Brussels Gewest wil doen.

De eerste vraag die gesteld wordt is waarom de regering de termijn met drie weken heeft verlengd. Het antwoord is heel eenvoudig: de vakantieperiode zat in de termijn vervat en de coronacrisis heeft langer geduurd dan verwacht. We wilden er zeker van zijn dat iedereen die zich kandidaat wilde stellen, dat ook kon doen.

[379]

(poursuivant en français)

C'est la raison pour laquelle nous avons prolongé le délai de trois semaines. Dès le début, j'étais favorable à l'idée de permettre à tout le monde de poser sa candidature.

[381]

(verder in het Nederlands)

De verlenging van de termijn betekent evenwel niet noodzakelijk dat de conclusies later zullen worden ingediend. Dat hangt ook van de commissie af.

Urban.brussels sluit morgen de termijn af. We hebben al meer dan zeventig kandidaatstellingen van diverse aard en van hoge kwaliteit ontvangen, zowel uit België als uit het buitenland.

In oktober zullen we de samenstelling van de werkgroep goedkeuren, die hopelijk meteen met zijn werkzaamheden kan starten, maar dat hangt ook een beetje van de gezondheidstoestand af.

Normaal gezien moet de werkgroep begin 2021 een tussentijds rapport opstellen en later dat jaar een eindrapport. De werkgroep moet overigens ook nagaan in welke mate ze rekening wenst te houden met de werkzaamheden van het federale parlement.

[383]

(poursuivant en français)

Un groupe de travail a également été constitué au niveau du parlement fédéral. Il serait intéressant qu'un contact formel soit établi à un moment donné avec le parlement fédéral pour connaître son calendrier et sa méthode de travail.

Nous ne devons pas pour autant attendre de connaître ces éléments pour avancer, car la Région bruxelloise travaille en toute indépendance, mais une concertation serait intéressante pour envisager une éventuelle synergie.

[385]

(verder in het Nederlands)

Het komt de werkgroep zelf toe om haar manier van werken te bepalen. Dat is ook in het belang van de verschillende profielen, waarop ik later terugkom.

[387]

(poursuivant en français)

Le groupe de travail détermine son propre règlement d'ordre intérieur, mais les balises fixées par le gouvernement et le parlement bruxellois en seront le point de départ.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par deux agents d'urban.brussels.

Le groupe de travail basera sa mission sur les multiples dimensions du regard patrimonial.

[389]

(verder in het Nederlands)

Er gaat bijzondere aandacht naar de sociale, historische en esthetische aspecten van het erfgoed, alsook naar de herdenkingsfunctie. De werkgroep moet in het bijzonder een antwoord op drie vragen formuleren.

[391]

(poursuivant en français)

Le groupe de travail devra notamment répondre aux points suivants :

- proposer des éléments de réflexion quant à l'attitude à prendre par le gouvernement concernant des demandes de permis d'urbanisme et de dénomination des voiries visant les symboles des migrations ou de la colonisation dans l'espace public. Celles-ci ne se limitent pas au tunnel et au boulevard Léopold II ;
- proposer des éléments de réflexion quant à l'attitude à prendre par le gouvernement concernant la contextualisation du patrimoine mobilier visant les symboles des migrations ou de la colonisation dans l'espace public ;
- proposer des éléments de réflexion quant à l'attitude à prendre par le gouvernement concernant la restitution des restes humains issus de la période coloniale étant du ressort du patrimoine mobilier d'intérêt régional.

[393]

(verder in het Nederlands)

We moeten ons natuurlijk ook afvragen of er in Brussel behoefte is aan een gedenkteken van de dekolonisatie. De stad Parijs heeft beslist om standbeelden van Afrikaanse vrouwen te plaatsen als symbool. Dat kan een voorbeeld zijn, maar er zijn nog andere mogelijkheden. Ik heb zelf al verklaard dat ik het belangrijk vind dat we niet alleen rekening houden met de symboliek van de huidige openbare ruimte. We moeten ook nadenken over een permanent gedenkteken van de dekolonisatie. Ook daarover verwacht ik inbreng van de commissie.

[395]

(poursuivant en français)

Le groupe comprendra entre dix et vingt membres, qui seront sélectionnés par urban.brussels en fonction de la complémentarité des différentes personnalités. Ce nombre inclut les représentants d'urban.brussels, de la CRMS et des communes.

Plus de septante candidatures nous sont parvenues, parmi lesquelles nous allons choisir entre dix et vingt personnes. Cela signifie que plus de cinquante candidatures seront rejetées. Il serait intéressant d'inclure d'une certaine manière dans la commission les personnes qui ont manifesté leur intérêt mais ont été exclues, sous la forme d'un "klankbordgroep" ("groupe de résonance").

Je n'exclus pas non plus que le groupe de travail ait, à un moment donné, un échange avec une délégation du parlement. Nous pourrions formuler une suggestion en ce sens à la commission.

[397]

(verder in het Nederlands)

We hebben Brulocalis opgedragen om samen met de betrokken gemeenten na te gaan wie ze willen afvaardigen. Het spreekt wat mij betreft voor zich dat gemeenten met koloniale symbolen op hun grondgebied het meest bij deze kwestie zullen worden betrokken.

De selectiecriteria zijn expertise of bewezen ervaring op het vlak van erfgoed, koloniale geschiedenis, dekolonisatie, kennis van de Congolese diaspora, maar ook de vertegenwoordiging van de academische wereld en relevante verenigingen is belangrijk.

[399]

(poursuivant en français)

Le groupe devra être équilibré et représenté les diversités (genre, âge, etc.). Il devra y avoir un juste équilibre entre le monde académique et le milieu associatif. Nous avons également reçu des candidatures internationales, ce qui est une bonne chose pour disposer d'un peu plus de recul. Nous examinerons la possibilité de les inclure.

Enfin, puisque nous sommes à Bruxelles, le président et le vice-président seront de préférence de rôle linguistique différent. Cela étant, l'importance du rôle à attribuer à la diaspora prévaudra sur ce critère strict du rôle linguistique.

[401]

(verder in het Nederlands)

Dan zal ik het nu over de vergoedingen hebben.

[403]

(poursuivant en français)

Nous avons choisi de donner des jetons de présence aux membres du groupe de travail, à l'exception des représentants d'urban.brussels.

Le montant est fixé à 200 euros brut par séance pour le président et le vice-président et à 150 euros brut par séance pour les autres membres du groupe de travail. En outre, les membres perçoivent un jeton de 125 euros brut pour leur participation à une réunion d'une demi-journée et de 50 euros brut pour leur participation à une réunion ponctuelle. Par ailleurs, les membres du groupe de travail ont droit au remboursement des frais exposés pour l'exercice de leur fonction.

Un article budgétaire est prévu pour payer ces montants.

Il y a un lien avec les autres entités politiques belges, en particulier avec la commission parlementaire fédérale, la résolution du parlement et la mission donnée par le gouvernement. Si vous êtes d'accord, je suis disposé à suggérer que le groupe de travail ou la commission prenne contact avec le parlement. Il me semble utile d'organiser une telle rencontre, mais pas avant qu'un rapport intermédiaire ou un premier travail soit réalisé, de manière à disposer d'une base de travail.

Enfin, je tiens à ce que le groupe de travail ou la commission puisse travailler de manière indépendante. Je n'ai pas l'intention d'être sur leurs talons, notamment par respect pour les gens qui ont posé leur candidature.

[405]

Mevrouw Soetkin Hoessen (Groen).- Het is goed om te horen dat er zich zoveel mensen kandidaat hebben gesteld. Het uitstel van drie weken is inderdaad zinvol. Dat was een goede beslissing van urban.brussels. Het idee van een klankbordgroep vind ik heel goed. Op die manier vormt zich een tweede cirkel rond die werkgroep.

Ik ben ook tevreden over het antwoord op de vragen over de opdracht. Het is goed dat de werkgroep zal nadenken over een gedenkteken van de dekolonisatie. Ik kan zo al een gemeente bedenken die graag zo'n gedenkteken op haar grondgebied zou hebben.

Over het presentiegeld bent u heel transparant. Ik vind het belangrijk dat er een vergoeding wordt betaald omdat de leden van de werkgroep tijd moeten kunnen maken om eraan deel te nemen. Zo kan er een breder publiek worden bereikt.

Ik kijk met veel interesse uit naar wie uiteindelijk deel zal uitmaken van de werkgroep. Ik ga ermee akkoord dat de werkgroep haar manier van werken zelf bepaald en dat wij de werkzaamheden vanop een afstand zullen volgen.

[407]

M. Kalvin Soiresse (Ecolo).- Les jalons que vous avez posés sont importants et les clarifications que vous avez apportées sont essentielles.

La question de l'identité bruxelloise est fondamentale à mes yeux. L'accord de gouvernement prévoit un aménagement inclusif du territoire, pour que chaque Bruxellois et chaque Bruxelloise se sente appartenir à la Région. Un tel critère est incontournable dans ce travail. L'aménagement du territoire doit être pensé en lien avec le vivre ensemble, les identités et la citoyenneté.

Urban.brussels inclut dans les critères de sélection des membres du groupe de travail la connaissance de la diaspora congolaise. C'est évidemment indispensable, mais même si l'essentiel de notre histoire coloniale est liée au Congo, il importe de ne pas oublier le Rwanda et le Burundi. Notre espace public compte en effet quelques éléments associés à ces deux pays.

Quant au fonctionnement du groupe de travail, je ne répéterai pas les propos intéressants de ma collègue, notamment à propos du "groupe de résonance" : plus on inclut, moins il y a de tensions. L'histoire est complexe, il faut tenir compte des nuances et éviter de tomber dans le tout ou le rien.

J'insiste aussi sur l'importance de l'inclusion, dans le processus, des personnes qui ont manifesté leur intérêt, et sur les auditions au parlement, qui doivent également s'ouvrir aux citoyens et aux associations.

[409]

Je ne sais pas si le fonctionnement du groupe de travail le prévoit, mais c'est essentiel.

Enfin, j'insiste sur le fait qu'il faudra tenir compte des vraies compétences, que ce soit pour les associations, les universitaires ou les citoyens. Cette question est niée depuis trop longtemps. Nous devons absolument nous baser sur la compétence des gens pour avancer.

- *Les incidents sont clos.*